LEFFARMOR communauté

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Boquého | Bringolo | Châtelaudren-Plouagat | Cohiniac | Gommenec'h | Goudelin | Lannebert | Lanrodec | Lanvollon
Le Faouët | Le Merzer | Pléguien | Plélo | Plerneuf | Plouha | Plouvara | Pludual | Pommerit-Le-Vicomte | Saint-Gilles-Les-Bois
Saint-Fiacre | Saint-Jean-Kerdaniel | Saint-Péver | Trégomeur | Tréguidel | Tréméven | Tressignaux | Trévérec

Sommaire

- Préambule p 2
- Contexte national et projet de loi de finances 2023 p 4
- Exécution financière : budget principal, investissements et ratios financiers p 10
- Fiscalité et dotations p 15
- Dette p 23
- Projections budgétaires (recettes & dépenses) p 27
- Engagements pluriannuels (PPI) et prospective financière p 38
- Orientations et cadrages budgétaires p 45

Préambule

La construction budgétaire 2023 s'inscrit dans un contexte national inflationniste, législatif et politique traduit par la Loi de Finance 2023. Sur le plan local, il se traduit par le projet de territoire et les orientations politiques du mandat 2020-2026.

2022 fut en effet l'année de transition du Projet de territoire de Leff Armor achevé en décembre 2021. Ce projet de territoire engage Leff Armor pour la décennie à venir (2021-2030) vers les transitions écologiques, territoriales, économiques, solidaires et sociales.

A présent doté d'un projet de territoire et d'un Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique, il conviendra de bâtir un budget 2023 sur la base de ces ambitions et de construire progressivement un programme pluri annuel d'investissement.

Bien que renouvelé, notre projet de territoire et par conséquent le CRTE, s'appuient sur l'ensemble de nos documents stratégiques ou opérationnels porteurs de sens et d'ambitions (PLUiH, PCAET, Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Santé, Opération de Revitalisation des Territoires, Schéma Local de développement touristique, Schéma territorial de services aux familles, Plan de prévention des déchets, Schéma directeur d'eau potable, …).

Pour ce faire, Leff Armor souhaite s'engager à :

- **Accompagner les transitions écologiques** en protégeant nos ressources, en réduisant nos consommations foncières, en expérimentant de nouvelles sources d'énergies renouvelables, en étant exemplaire dans nos constructions et réhabilitations bâtimentaires, en offrant aux populations les moyens de ne plus vivre dans des passoires énergétiques, ….
- **Permettre aux habitants de bien vivre et bien vieillir sur le territoire**, en contribuant à la dynamisation des centre-bourgs, en offrant les services à la population (garde d'enfants, loisirs, culture…), en maintenant les ainés à domicile, …

Le projet de Leff Armor est cohérent avec les grands enjeux sociétaux. L'atteinte de ces ambitions supposera de dégager un niveau de ressources en adéquation avec nos responsabilités.

C'est la raison pour laquelle, nous nous engageons dans l'élaboration d'un Pacte Solidaire pour financer un Projet pour un Territoire, identifier les leviers en termes de répartition des ressources entre les communes et l'intercommunalité, acter le financement des politiques publiques par la fiscalité et les tarifs et redéfinir l'intérêt communautaire des compétences de Leff Armor pour donner du sens à l'action communautaire et ainsi redéfinir la ligne de partage, l'équité et la solidarité étant la ligne de conduite.

Rappel du cadre réglementaire :

Le débat d'orientation budgétaire précède l'élaboration du budget, il doit être soumis à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif. Ce débat est obligatoire dans les communes de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les EPCI comportant au moins une commune de cette taille.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ont prévu un renforcement du contenu produit à l'appui du débat d'orientation budgétaire. Outre les informations relatives à la préparation du budget primitif, le DOB doit comprendre :

- Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette.
- Et pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500, le rapport doit comporter en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit faire l'objet d'une délibération permettant de prendre acte de la tenue d'un débat en Conseil communautaire.

Ce rapport est transmis au Préfet du Département et aux communes membres de l'EPCI, dans un délai de 15 jours. Il doit être mis à la disposition du public dans les Mairies et au siège de l'EPCI.

Le DOB du CIAS est examiné en Conseil d'Administration le 30/01/2023.

Planning d'élaboration budgétaire

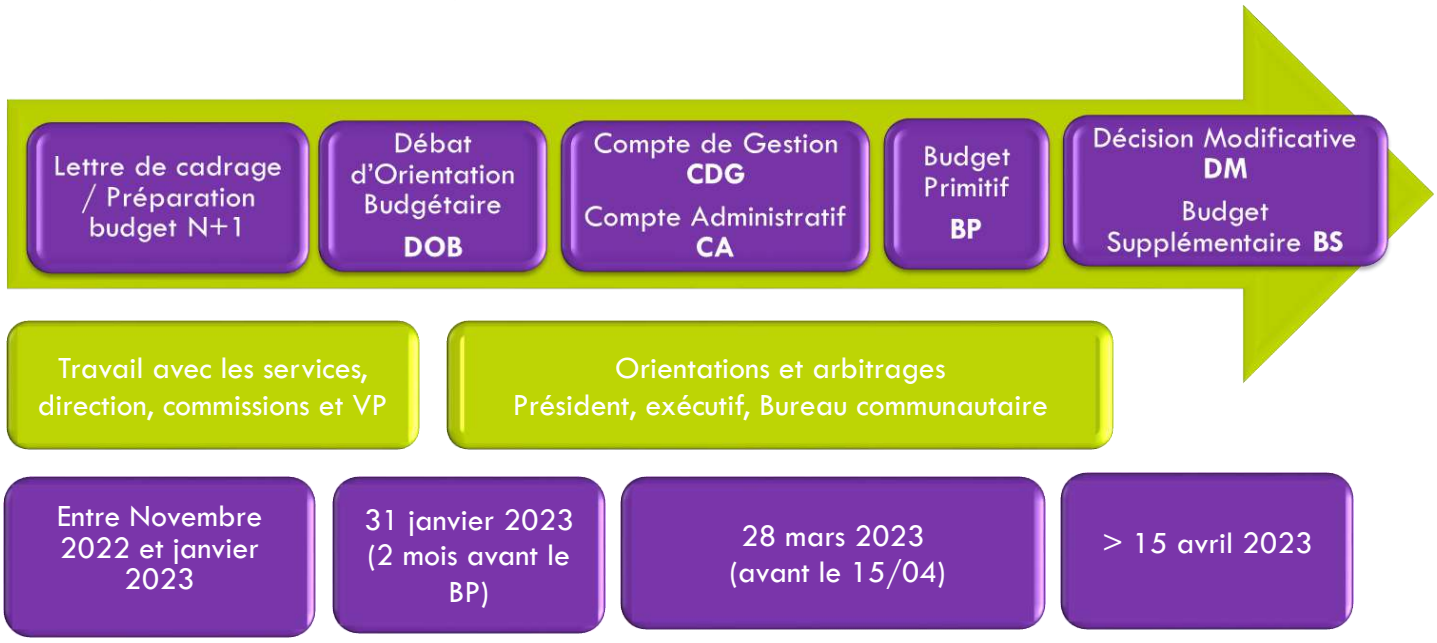

Contexte national et Loi de Finances 2023

Contexte national de crise :

Le déclenchement de la guerre en Ukraine début 2022 a renforcé le renchérissement des prix des matières premières, avec des effets conséquents sur les produits alimentaires et l'énergie.

Les effets inflationnistes de 2022 risquent de s'accentuer en 2023 : l'inflation des matières premières et des énergies impactent l'ensemble de nos achats de gestion courante, de nos contrats de prestations et des marchés publics.

L'évolution à la hausse des taux d'intérêt rend plus cher le coût de l'emprunt. En outre, les incertitudes conjoncturelles complexifient l'obtention de prêts sur des périodes longues.

Enjeux de la transition climatique et énergétique :

Associés au déficit hydraulique estival, les enjeux des transitions environnementales doivent nous inciter à mettre en place des plans d'économies énergétiques pour contenir les consommations et les factures.

Ralentissement du bon de croissance de l'économie française

Au plan national, après une hausse historique de **+6,8% en** 2021, le PIB pourrait enregistrer une hausse de **+2,7%** en 2022 avec une prévision de **+1%** en 2023.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Croissance PIB réel	6,8%	2,7%	1%	1,6%	1,7%	1,7%	1,7%
Indice des prix*	1,6%	5,4%	4,3%	3%	2,1%	1,8%	1,8%

**IPCH / Estimations LPF 2023*

Des dépenses de fonctionnement alourdies par une inflation record.

L'inflation en 2023 sera certainement supérieure à **+4,3%** et plus proche de **+6,8%** *(source RCF & Banque Postale)*

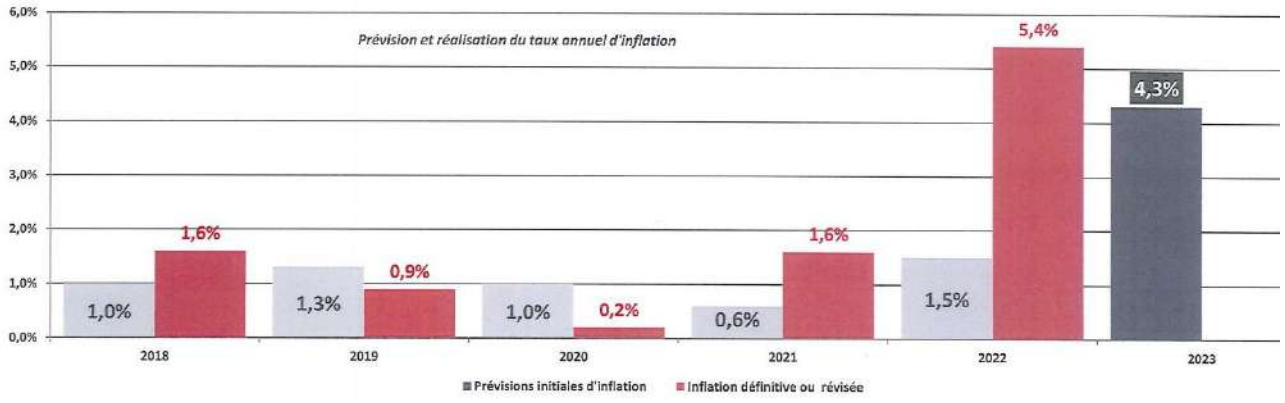

Hausse des taux d'intérêts

Les hypothèses relatives aux taux courts (BFT 3 mois) redeviennent positives après une période de taux négatifs et une hausse des taux longs (OAT 10 ans) à 2,6% *(source RCF).*

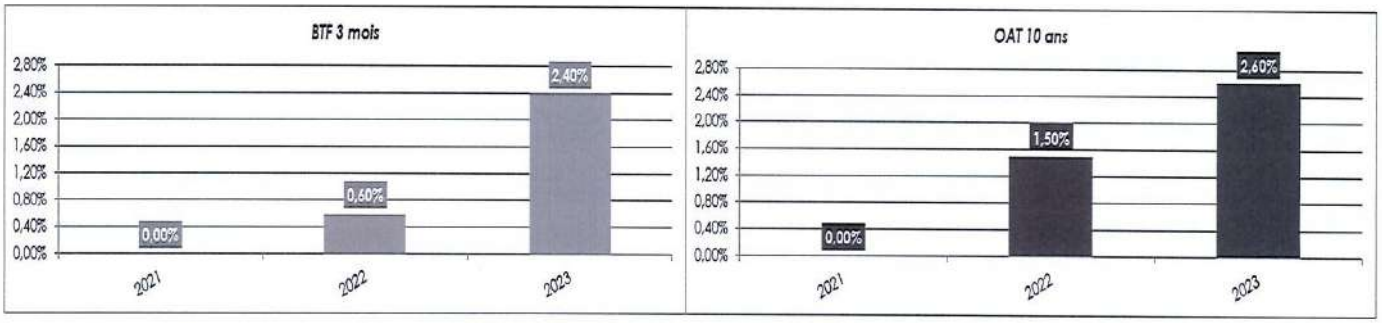

Déficit des administrations publiques

La dette publique atteint un niveau historique fin 2021 : **+110%** du PIB

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale

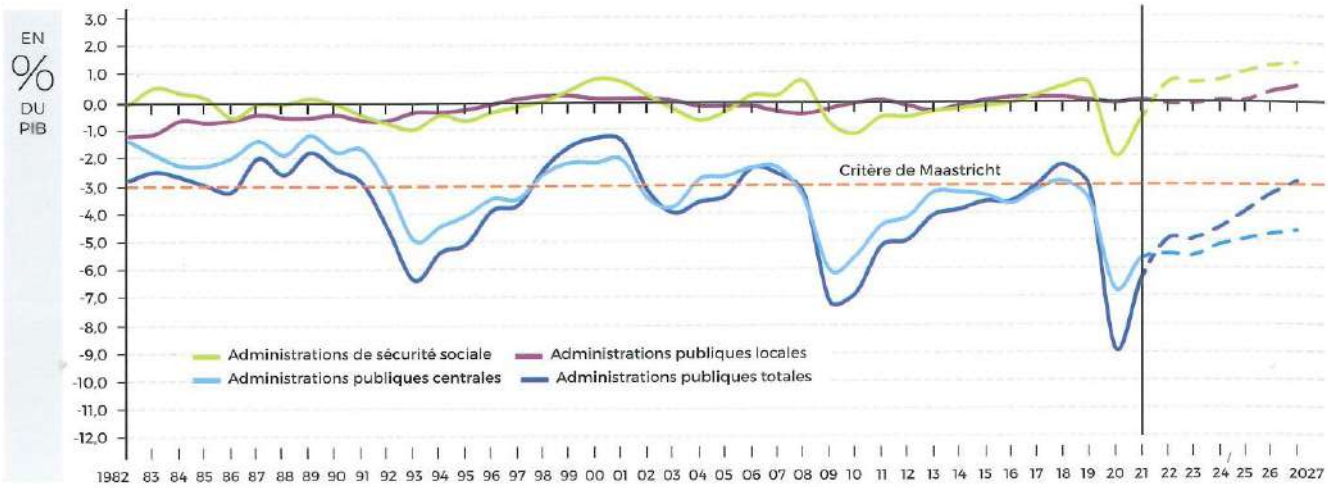

Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale

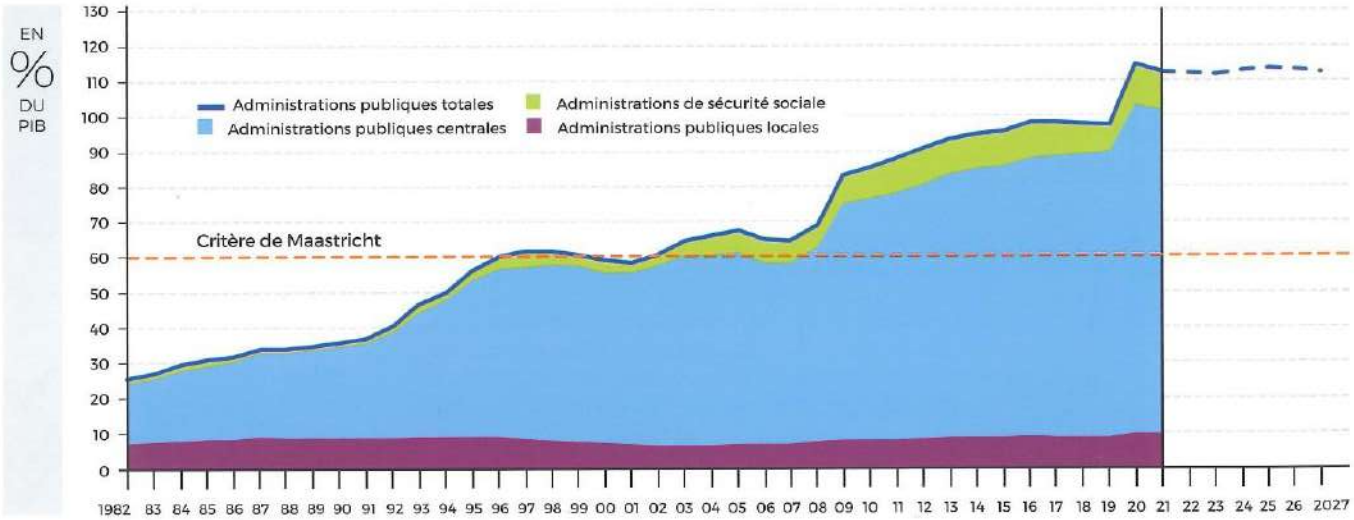

Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).

Le programme de stabilité 2022-2027 retrace trajectoire des finances publiques à l'horizon de 5 ans et confirme la participation des collectivités locales à limitation de l'évolution des dépenses publiques qui sera engagée dès 2023 pour parvenir en 2027 à un déficit public de 3% du PIB. Cela va se concrétiser par un plafonnement l'augmentation annuelle des dépenses des collectivités locales à 0,5% de moins que leur tendance naturelle.

Tendance pour les EPCI en 2022 / 2021 : *source note conjoncture Banque Postale*

- **+3.8%** des recettes de fonctionnement
- **+4,7%** des dépenses de fonctionnement
- **+5,1%** de dépenses de personnel
- **-5,2%** de l'épargne nette **(+12,9% en 21/20)**
- **+5,2%** des dépenses d'investissement
- **+0,7%** de l'encours de la dette

Groupements à fiscalité propre

SECTION DE FONCTIONNEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	**+ 3,2**	**47,4**	**+ 3,8**	**49,2**
Hors reversements fiscaux	*+ 4,1*	*35,7*	*+ 4,8*	*37,4*
Recettes fiscales*	- 0,3	30,7	+ 4,8	32,2
Dotations et compensations fiscales	+ 14,5	9,7	+ 0,7	9,8
Produit des services	+ 8,4	3,2	+ 5,6	3,3
Autres	+ 1,8	3,8	+ 2,3	3,9
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	**+ 1,7**	**41,0**	**+ 4,7**	**42,9**
Hors reversements fiscaux	*+ 2,2*	*29,3*	*+ 6,2*	*31,1*
Dépenses de personnel	+ 4,0	10,6	+ 5,1	11,2
Charges à caractère général	+ 4,2	7,4	+ 11,7	8,2
Dépenses d'intervention	+ 1,4	8,6	+ 4,8	9,0
Autres (dont reversements fiscaux)	- 0,9	13,9	+ 0,9	14,0
Intérêts de la dette	- 5,0	0,5	- 5,4	0,5
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	**+ 13,8**	**6,4**	**- 1,6**	**6,3**
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	**+ 12,9**	**3,7**	**- 5,2**	**3,5**

Y compris les établissements publics territoriaux (EPT), la métropole du Grand Paris et la métropole de Lyon.

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	**+ 0,6**	**10,0**	**+ 5,2**	**10,6**
financées par :				
· Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 10,0	5,6	+ 4,9	5,9
· Recettes d'investissement (6)	+ 12,4	4,2	+ 6,7	4,5
· Flux net de dette (7) =	-	+ 0,2	-	+ 0,2
- Emprunts nouveaux**	- 16,0	2,9	+ 2,0	3,0
- Remboursements (8)**	+ 15,2	2,7	+ 3,3	2,8
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	**-**	**+ 0,8**	**-**	**+ 0,4**
ENCOURS DE DETTE au 31/12	**+ 3,3**	**28,2**	**+ 0,7**	**28,3**

Budgets principaux
p : prévisions
* avant déduction des reversements fiscaux au sein de l'ensemble intercommunal. ** hors opérations financières.
(9)=(3)+(6)+(7)-(4)

Une hausse des recettes de fonctionnement soutenue par une fiscalité dynamique.

Stratégie fiscale des EPCI à fiscalité propre en 2021 et 2022

© La Banque Postale

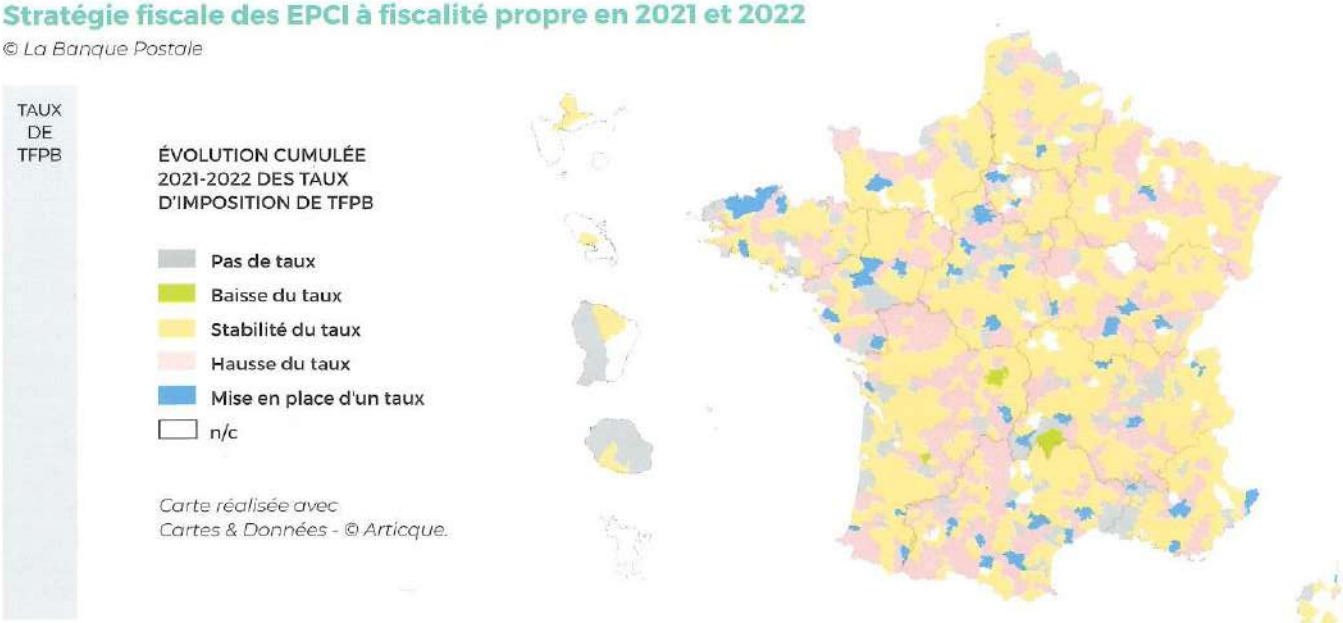

Source : REI pour 2020 et 2021 et La Banque Postale à partir d'un échantillon de 1193 EPCI à FP pour 2022. À noter que la Métropole de Paris et ses EPT ne perçoivent pas de TFPB.

Au niveau national, le recours à la TFPB (2,1 Md€) comme levier fiscal est plus important avec un taux moyen en croissance de plus de 13%. Certains EPCI votent un taux pour la 1ère fois et d'autres augmentent des taux très bas.

La Loi de Finances 2023 promulguée le 30/12/2022 impactante pour les collectivités et EPCI :

La Loi de Finances pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques (encadrement) et poursuite de la nationalisation de la fiscalité locale.

Suppression de la CVAE (Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises) sur 2 ans :

Après la suppression en 2021 de la part régionale de la CVAE (50%), la LF 2023 acte une suppression progressive sur 2 ans. Cela représente 1,034 M€ en 2022. Cette suppression sera compensée par une part de la TVA nationale sous la forme d'une compensation (à la différence de la TH avec une fraction nationale de la TVA %) dont la répartition de la dynamique n'a pas encore été déterminée (en attente décret / péréquation positive ou négative ou dynamisme territorial ?).

La compensation sera basée sur la moyenne de la CVAE perçue entre 2020 et 2023 prenant en compte les baisses liées au COVID mais pas de la poursuite du rebond de la croissance en 2022 (+2,7%) du fait du décalage de 2 ans du versement de la CVAE de l'Etat.

LAC	2019	2020	2021	2022	2023
CVAE	1 100 K€	1 098 K€	1 035 K€	1 034 K€	?

Limitation des dépenses des collectivités : participation à la réduction du déficit public (retour partiel des contrats de Cahors)

Pour les collectivités ayant un budget supérieur à 40 M€, l'augmentation des dépenses devra être inférieure de 0,5% par rapport à l'inflation. Le texte donne une trajectoire à 5 cinq ans.

Années	Prévisions inflation	Plafond évolution dépenses
2023	4,3%	3,8%
2024	3%	2,5%
2025	2,1%	1,6%
2026	1,8%	1,3%
2027	1,8%	1,3%

Cela suppose une diminution des dépenses de fonctionnement des collectivités et établissements publics. En cas de non-respect de cette obligation, l'Etat a envisagé une non-éligibilité aux dotations d'équipement (DETR, DSIL, Fonds vert, ….) et des sanctions dans l'attente de la signature avec le Préfet d'un accord de retour à la trajectoire !

DISPOSITIF NON REPRIS DANS LA LOI DE FINANCES PROMULGUEE LE 30/12/23

Création d'un « fonds vert » de 2 Md€ en 2023 :

Un **fonds d'accélération écologique dans les territoires** pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales et établissements publics.

Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...) et l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Soutien exceptionnel de l'Etat 2022 & 2023 aux collectivités et établissements publics pour faire face à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice : 430 M€ « filet de sécurité »

Conditions d'éligibilité budget principal	Situation LAC
Epargne brute 2021 < 22% des recettes de fonctionnement 2021	13,04%
Potentiel fiscal / hab < 2 fois moyenne de la catégorie	202 € / 616 € moyenne nationale catégorie
Baisse de 25% de CAF brute 2022 / 2021	↘ 421K€ par rapport à 2021 Attente résultats 2022 !
Hausse des dépenses ciblées représentant au moins 50% de la baisse de l'épargne brute	Au moins 210 K€ liés aux dépenses de personnel alimentation & énergétiques

Pour chaque commune ou EPCI bénéficiaire, cette dotation est égale à la somme (sur l'ensemble des budgets) :

- 50% de la hausse des dépenses liées à la revalorisation du point d'indice
- 70% de la hausse des dépenses énergétiques et alimentaires

Pour 2023, seules les dépenses énergétiques seront prises en compte et le critère de l'Epargne Brute représentant 22% des recettes réelles de fonctionnement est supprimé.

Abondement des dotations de fonctionnement de 320 M€ :

Après le gel depuis plusieurs années des dotations de l'Etat (malgré l'inflation), elles vont augmenter de 320 M€ et vont concerner les dotations de péréquations des communes (DSU 90 M€ & DSR 200 M€). Pas d'indexation sur l'inflation.

Pour la DGF des communes : remplacement du critère de voirie (30%) par un coefficient de densité favorisant les communes les plus denses au détriment de la « ruralité ».

Stabilité des dotations des EPCI (-0,06% soit -4M€ sur 1 683 M€).

Neutralisation à 100% des conséquences de la réforme des indicateurs fiscaux en 2023 (effort fiscal) dans l'attente d'un nouvel indicateur !

Report à 2025 de la réforme des valeurs locatives professionnelles

« Amortisseur électricité » : 2,5Md€ pour aider les collectivités à faire face à la hausse du prix de l'énergie

« L'amortisseur électricité » a été créé par un amendement du gouvernement **à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire**.

Le dispositif prend effet à partir du moment où une collectivité paye plus de 180 € le MWh. L'État prend désormais en charge la moitié du prix de l'électricité qui dépasse ce seuil. Une collectivité qui paye son électricité, par exemple, 100 € le MWh n'a pas droit à l'amortisseur. De facto, les collectivités qui sont aux tarifs réglementés n'ont pas droit à cette aide, puisqu'elles payent leur électricité à moins de 180 € le MWh.

En revanche, si une collectivité paye 190 € le MWh, soit 10 euros au-dessus du seuil, l'État prend en charge la moitié de ce dépassement, soit 5 euros le MWh. À 280 €/MWh (100 euros au-dessus du seuil), l'État payera 50 € par MWh, etc.

Coefficient de revalorisation des valeurs locatives 2023 :

Les principes adoptés au sein de la Loi de Finances 2017 conduisent à déterminer le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives en fonction de l'évolution de l'indice des prix au cours de l'année précédente (de novembre n-2 à novembre n-1).

Un moment envisagé par amendement, un plafond à 3,5% avait été envisagé mais abandonné dans la Loi de Finances 2023. L'estimation de l'inflation porterait à +7,1%, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour 2023. Les bases du Foncier Bâti, de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, seraient concernées.

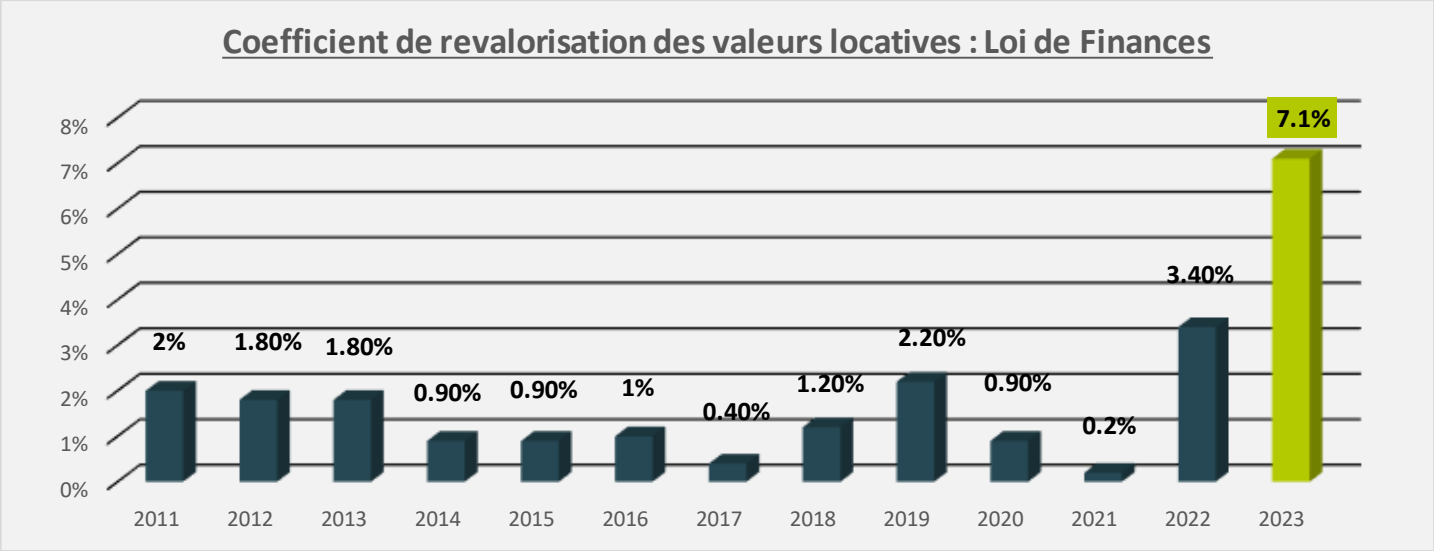

Sources RCF

2022 : Exécution financière au 31/12/2022 : budget principal, investissements & ratios financiers

Les chiffres présentés sont susceptibles d'évoluer en fonction des opérations comptables de fin d'année (débit d'office, rattachement, régularisation, etc…).

Dépenses de gestion : chapitre 011

011 charges à caractère général	BP	CA au 31/12	% / BP	Observations
2017	1 989 887 €	1 593 248 €	80,06%	
2018	2 008 430 €	1 616 298 €	80,48%	
2019	2 730 589 €	2 215 074 €	81,12 €	Dont 573 298 € SDIS
2020	2 981 589	2 340 928 €	78,51%	Dont 592 799 € SDIS & 255 430 € masques
2021	3 046 369 €	2 581 327 €	84,73%	Dont 619 359 € SDIS, 33 846 € adhésion ADEUPA & 20 729 € Multi-accueil Plerneuf (mai à décembre)
2022	2 930 113 €	2 192 3048 €	74,81%	La participation contingent SDIS est passée au chap. 65 (632 K€) en 2022

En prenant en compte la participation SDIS, les dépenses de gestion courante ont évolué de **+11,2%** (soit **+220K€**) sachant que l'INSEE prévoit une augmentation des prix à la consommation de **+5,9%** en 2022.

L'inflation sur l'énergie **(+36 K€ / 2021)** a touché la collectivité sur l'électricité (**+18 K€**) et le carburant (**+30 K€**).

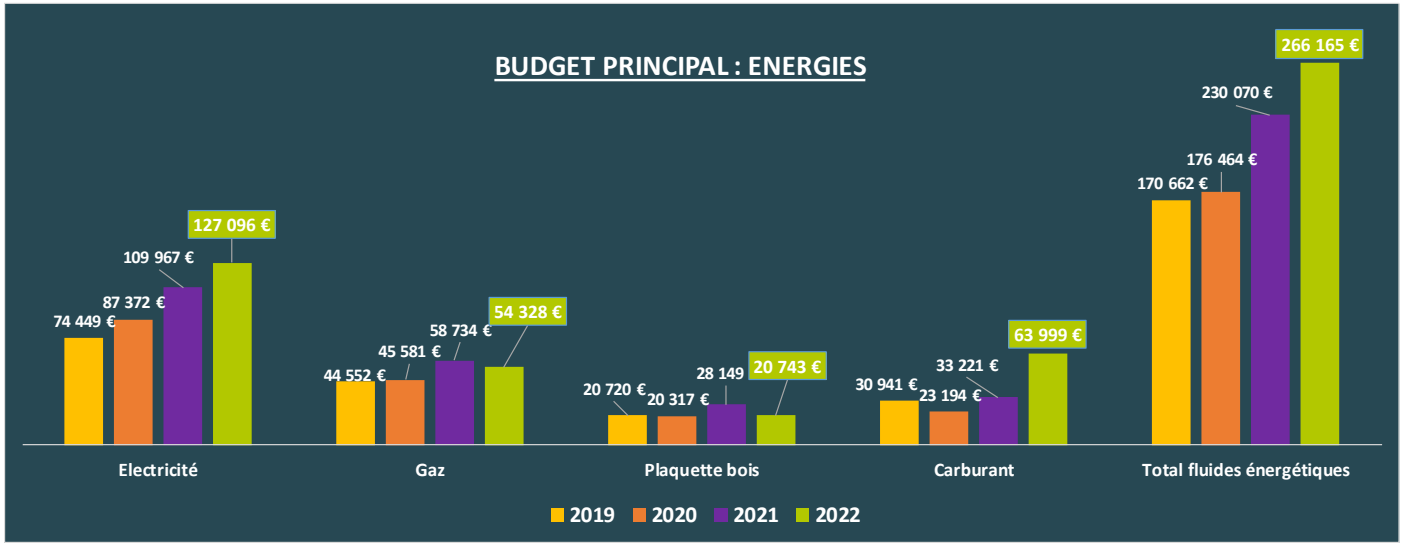

Le coût global de l'énergie en 2022 par rapport à 2021 (**+16%**) est bien moindre quand on compare à 2019 (année non COVID / **+56%** ou +**96 K€**).

En 2022, nous sommes sur une année pleine pour le multi-accueil de Plerneuf et la mise en place de la politique culturelle « hors les murs » (**+51K€**).

En prenant compte de ces éléments, l'évolution des dépenses de gestion courante est modérée et mesurée.

Dépenses de personnel : chapitre 012

012 PERSONNEL	BP	CA	%	Evolution en €	Evolution en %
2017	6 545 875 €	6 201 123 €	94.73%		
2018	6 982 958 €	6 915 120 €	99.03%	713 997 €	11.51%
2019	7 540 000 €	7 238 596 €	96.00%	323 476 €	4.68%
2020	7 711 000 €	7 266 309 €	94.23%	27 714 €	0.38%
2021	8 245 327 €	7 817 999 €	94.82%	551 690 €	7.59%
2022	8 600 000 €	8 432 929 €	98.06%	614 930 €	7.87%
					7.20%

Depuis 2017, la masse salariale a évolué de **+7,2% / an**.

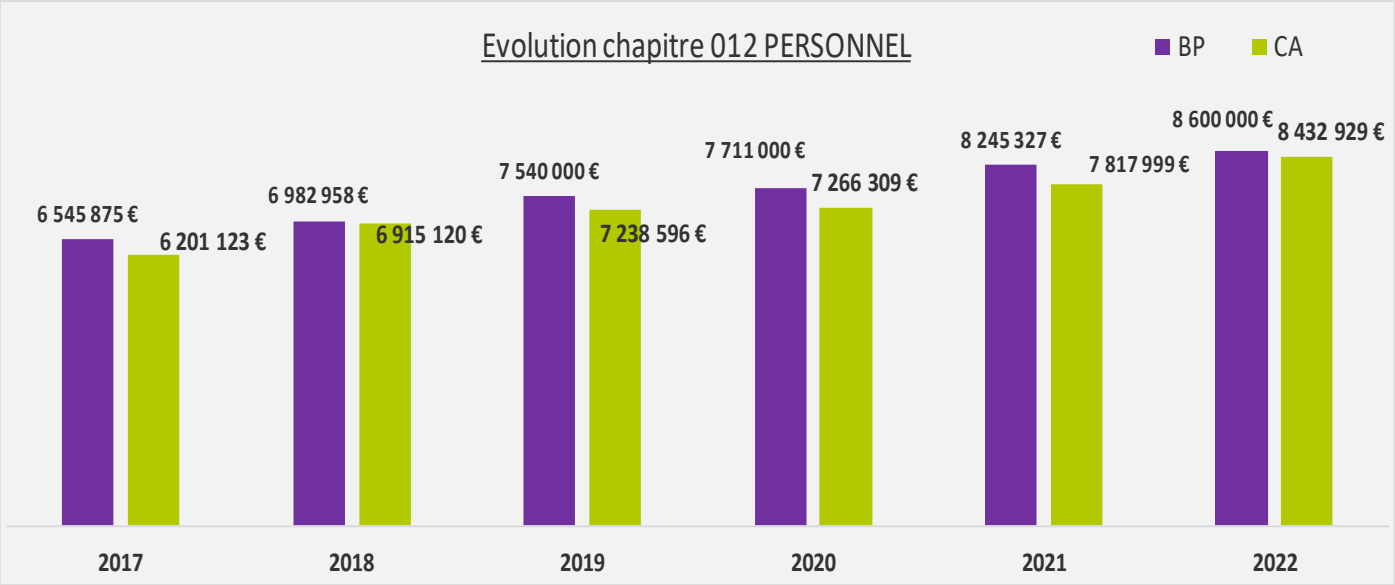

En 2022, **517 K€** de recettes ont été perçues pour le personnel (remboursement assurances statutaires, subventions & participations emplois par exemple Chantiers Leff Armor). Les mises à disposition de personnel aux budgets annexes s'élèvent à **1,294 M€**.

Pour 2022, plusieurs projets ont impacté l'évolution de la masse salariale car ils sont pris en compte sur une année pleine (PVD, IFS, Leff'Rimouz, OT) sachant que ces actions sont en partie financées par des subventions ou prestations.

Les mesures règlementaires (GVT, revalorisation SMIC, primes de précarité, majoration de l'assurance statutaire) ainsi que l'augmentation du point d'indice au 1er juillet s'élèvent à plus de **320 K€** en 2022.

Participations aux budgets annexes :

Budgets annexes	PARTICIPATIONS BUDGETS ANNEXES							
	LEFF ARMOR COMMUNAUTE							
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022
CIAS	276 095 €	25 590 €	25 600 €	25 600 €	25 600 €	36 600 €	60 600 €	60 600 €
OFFICE DE TOURISME	194 711 €	318 484 €	360 000 €	360 000 €	320 000 €	315 000 €		
LOCATION VENTE	20 727 €	5 000 €	24 900 €	- €				
PEM	402 075 €	520 000 €	489 000 €	480 000 €	405 000 €	480 000 €	555 750 €	555 750 €
Production électrique	280 422 €							
SPL OT						118 674 €	490 000 €	490 000 €
TOTAUX	1 174 030 €	869 074 €	899 500 €	865 600 €	750 600 €	950 274 €	1 106 350 €	1 106 350 €

Investissements budget principal 2022 : *données en cours d'actualisation*

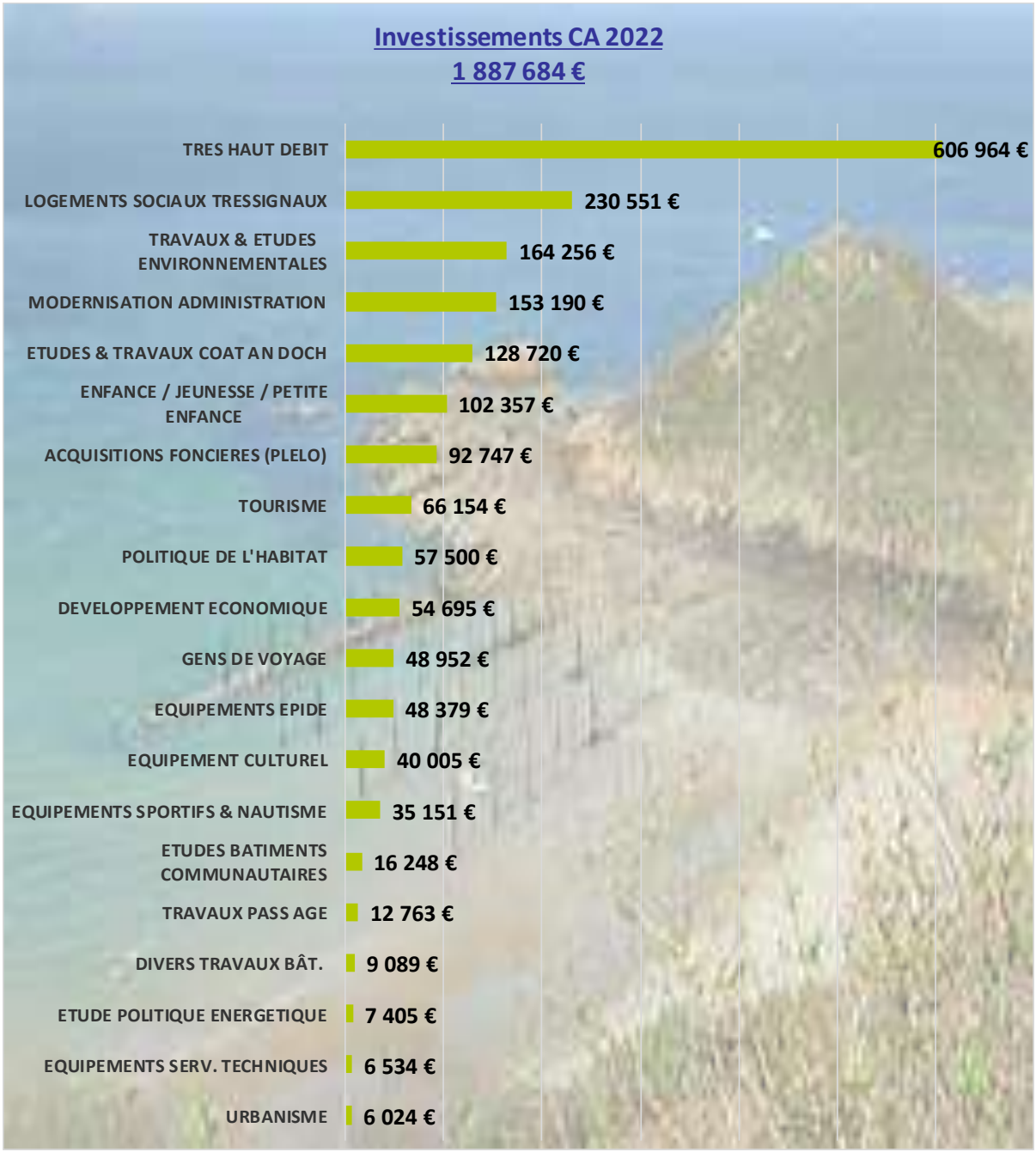

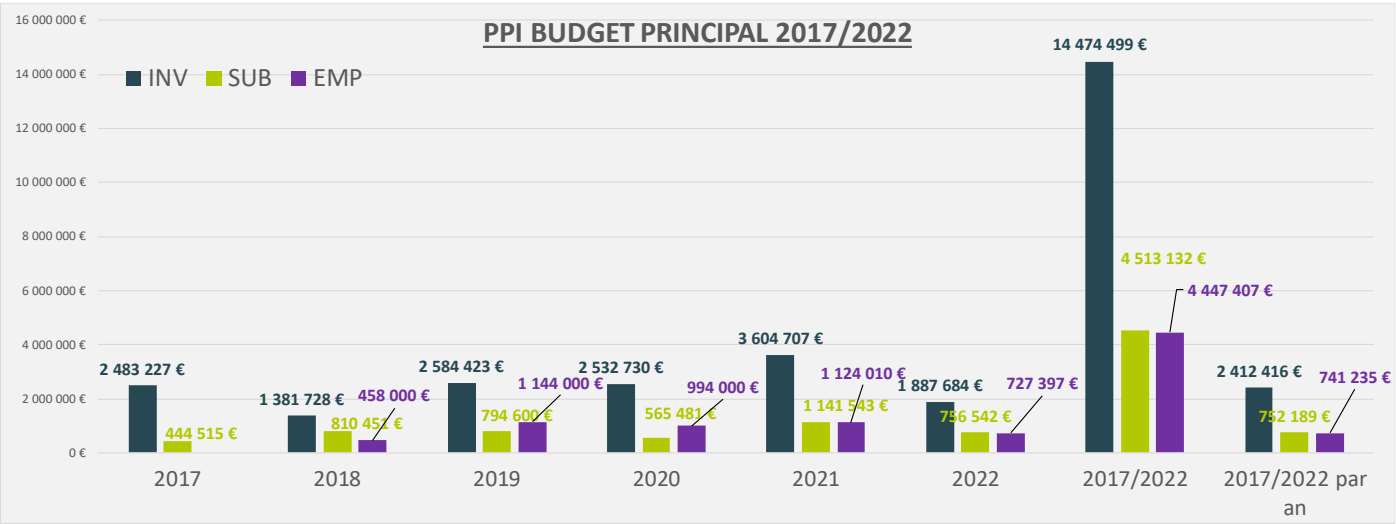

Depuis 2017 (6 années), en moyenne Leff Armor a investi **2,4 M€ par an** sur son budget principal financé à part égale par des subventions (**752 K€**) (31%) et de l'emprunt (**741 K€**) **(31%)** et les **38%** restants par de l'autofinancement & FCTVA.

Budgets annexes : dépenses d'investissement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022	moy 2017-2022
EAU	1 095 839 €	1 300 007 €	1 905 354 €	942 448 €	1 199 009 €	1 746 925 €	8 189 581 €	1 364 930 €
ASSAI	1 147 716 €	839 013 €	1 691 478 €	2 063 218 €	3 882 452 €	3 229 705 €	12 853 582 €	2 142 264 €
ZA	441 367 €	88 561 €	234 934 €	55 349 €	85 325 €	255 637 €	1 161 174 €	193 529 €
TOTAUX	2 684 922 €	2 227 581 €	3 831 766 €	3 061 015 €	5 166 786 €	5 232 267 €	22 204 337 €	3 700 723 €

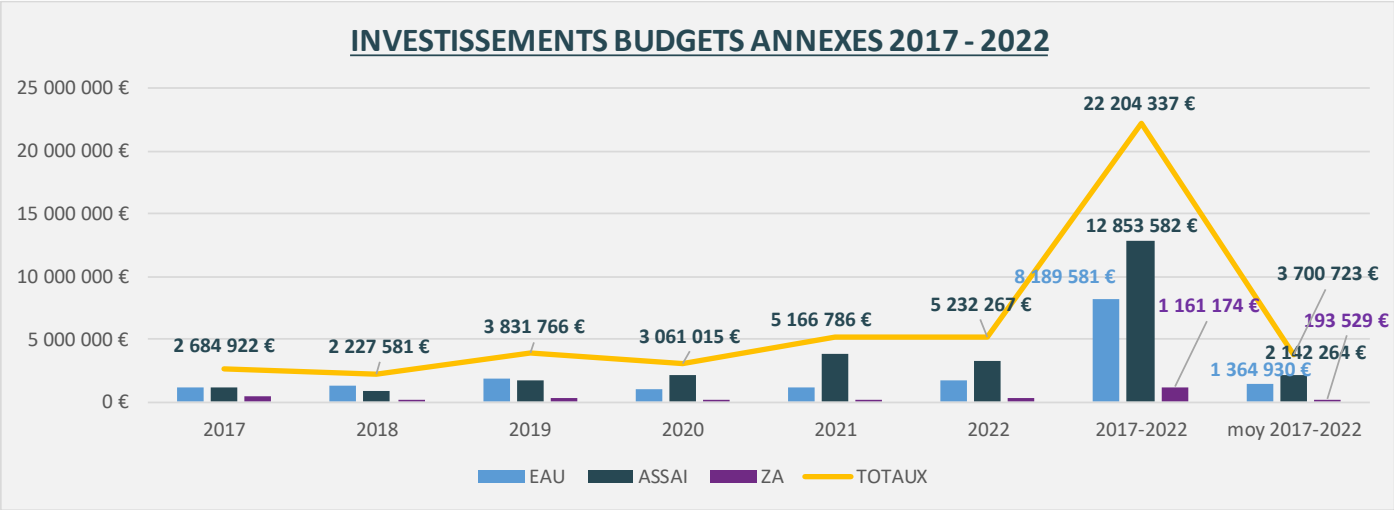

Depuis 2021, la hausse significative en volume des investissements dans l'eau & l'assainissement et l'amélioration des taux d'exécution en 2022 (**56%** en assainissement & **65%** en eau), il reste des marges d'amélioration sur le budget ZA (**29%** de taux de réalisation).

Depuis 2017, **21 M€** ont été investis en eau & assainissement soit une moyenne annuelle de **3,5M€.**

Ratios financiers budget principal : *en attente de finalisation des opérations de fin d'année*

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*
RESULTATS DE FONCT REPORTES	*2 311 167 €*	*2 467 668 €*	*1 659 064 €*	*1 601 166 €*	*1 414 144 €*	*1 509 077 €*	*1 682 975 €*
RESULTATS DE FONCT	*156 501 €*	*750 318 €*	*371 528 €*	*433 176 €*	*933 577 €*	*1 062 649 €*	*510 552 €*
RESULTATS DE FONCT CUMULES	*2 467 668 €*	*3 217 986 €*	*2 030 592 €*	*2 034 343 €*	*2 347 722 €*	*2 571 726 €*	*2 193 528 €*
RESULTATS D'INVEST REPORTES	*883 385 €*	*478 111 €*	*- 1 558 922 €*	*-429 427 €*	*-620 198 €*	*-838 645 €*	*-928 955 €*
RESULTATS D'INVEST	*-405 274 €*	*-2 037 033 €*	*1 129 496 €*	*-190 772 €*	*-218 446 €*	*-105 655 €*	*843 480,98 €*
RESULTATS D'INVEST CUMULES	*478 111 €*	*-1 558 922 €*	*- 429 426 €*	*-620 198 €*	*-838 645 €*	*-944 301 €*	*-85 474,30 €*
DEPENSES RAR	*1 963 530 €*	*601 348 €*	*472 369 €*	*161 365 €*	*619 351 €*	*/*	*/*
RECETTES RAR	*1 024 580 €*	*823 317 €*	*472 369 €*	*226 211 €*	*206 450 €*	*192 000 €*	*/*
RESULTATS NET INVEST CUMULES	*-460 839 €*	*-1 336 953 €*	*-429 425 €*	*-555 353 €*	*-1 251 546 €*	*756 301 €*	*-85 474,30 €*
RECETTES REELLES DE FONCT.	*12 530 358 €*	*12 928 047 €*	*13 502 119 €*	*14 064 341 €*	*14 591 465 €*	*15 785 624 €*	*16 554 923 €*
DEPENSES REELLES DE FONCT.	*12 006 573 €*	*11 802 219 €*	*12 621 706 €*	*13 072 908 €*	*13 068 510 €*	*14 099 661 €*	*15 322 521 €*

EPARGNE BRUTE / CAF BRUTE	*496 785 €*	*1 125 828 €*	*880 413 €*	*991 433 €*	*1 521 095 €*	*1 685 962 €*	*1 232 402 €*
REMBOURSEMENT CAPITAL	*444 209 €*	*472 653 €*	*469 327 €*	*496 225 €*	*589 483 €*	*660 950 €*	*725 095 €*
EPARGNE NETTE / CAF NETTE	*52 576 €*	*653 175 €*	*411 086 €*	*495 208 €*	*931 612 €*	*1 025 013 €*	*507 307 €*
CAPITAL RESTANT DU	*7 930 583 €*	*7 459 601 €*	*7 564 268 €*	*8 231 111 €*	*8 618 363 €*	*9 099 985 €*	*9 125 895 €*
*CAPACITE DE DESENDETTEMENT **	*15,96*	*6,63*	*8,59*	*8,30*	*5,67 ans*	*5,40 ans*	*7,4 ans*

** nombre d'année nécessaire pour rembourser l'intégralité du capital restant dû par l'affectation à 100% de l'épargne brute*

Résultats financiers budget principal : *en attente de finalisation des opérations de fin d'année*

	Report 2021	Dépenses	Recettes	Résultats exploitation	Résultats 2022
SF	1 682 975.90 €	16 109 467,38 €	16 620 019,91 €	510 552,53 €	2 193 528,43 €
SI	-928 955.28 €	2 706 071,41 €	3 549 552,39 €	843 480,98 €	-85 474,30 €
					2 108 054,13 €

Observations :

- **Hausse des dépenses réelles de fonctionnement (+8,67%)** supérieure à la hausse des recettes réelles de fonctionnement **(+4,87%)**
- **Dégradation de notre CAF brute et nette** malgré une stabilité de notre encours de la dette.
- **Maintien de notre capacité de désendettement** : **7,40 années** (seuil d'alerte 12 années)
- **Amélioration de notre résultat cumulé** (Fonct. & Inv.) à hauteur de **2,1M€** contre **1,6M€** en 2021 notamment par le résultat d'investissement.

2022 : Fiscalité & dotations

Dotation Globale de Fonctionnement :

Depuis 2017, jusqu'en 2018, nous étions en période de transition pour l'application du coefficient d'intégration fiscale (CIF) dans les calculs de nos dotations. La 1ère année de fusion, c'est le CIF le plus élevé des EPCI préexistants qui est retenu (0,386141). La 2ème année, c'est une pondération nationale qui est appliquée. Les 2 premières années, il n'y a pas d'impact du CIF sur notre DGF alors que la 3ème année de fusion, on observe un retour à la normale du calcul de notre CIF avec un plancher de garantie de 95% du montant de l'année précédente.

Suite à l'optimisation fiscale par les attributions de compensation (SDIS, ADS, etc…), on constate un rétablissement, voire une augmentation de notre CIF qui, en période de stabilisation des dotations d'Etat permet de stabiliser notre DGF, voire d'observer une légère augmentation.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CIF	38.61%	31.56%	35.79%	36.83%	40.91%	42.62%

Malgré l'amélioration de notre CIF, on constate une baisse de de **-0,45%** de notre DGF 2022 (**-6 870** € / 2021) et notamment de notre dotation de compensation qui continue de baisser **-2,2%** alors que notre dotation d'intercommunalité a légèrement augmenté grâce au CIF (optimisation & nouvelle fiscalité FB). Pour 2022, les gains de DI ne permettent pas de compenser les pertes de DC (enveloppe nationale de DGF stable).

	DGF											
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2014	2022/2014	2022/2017
DI	1 156 130 €	917 922 €	669 613 €	611 026 €	616 365 €	676 485 €	714 755 €	778 125 €	787 602 €	-32%	-368 528 €	176 576 €
Dot. Comp.	867 986 €	849 042 €	832 613 €	809 477 €	792 574 €	774 376 €	760 218 €	745 246 €	728 899 €	-16%	-139 087 €	-80 578 €
DGF	2 024 116 €	1 766 964 €	1 502 226 €	1 420 503 €	1 408 939 €	1 450 861 €	1 474 973 €	1 523 371 €	1 516 501 €	-25%	-500 745 €	95 998 €
	CONTRIBUTION REDESSEMENT FINANCES PUBLIQUES											

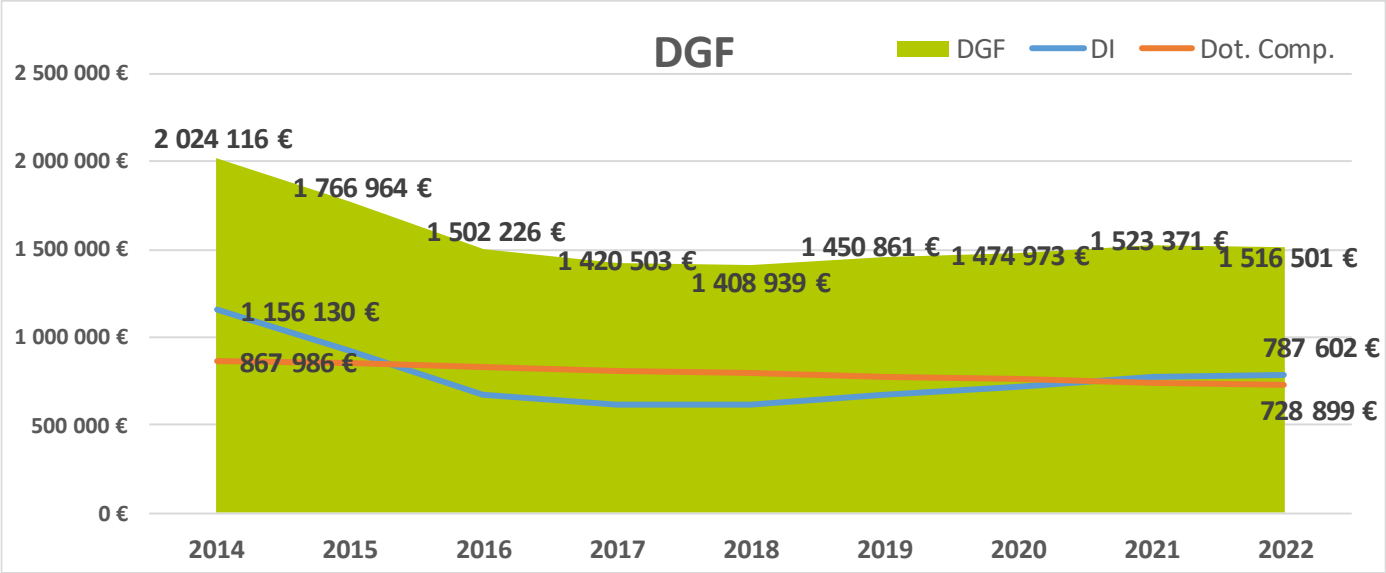

Leff Armor communauté a connu une augmentation de **+96 K€** depuis 2017 soit **+6,76% (+1,13% / an)** ou **+2€/hab** et malgré le très bon rétablissement de son CIF.

DGF 2022 communales & EPCI :

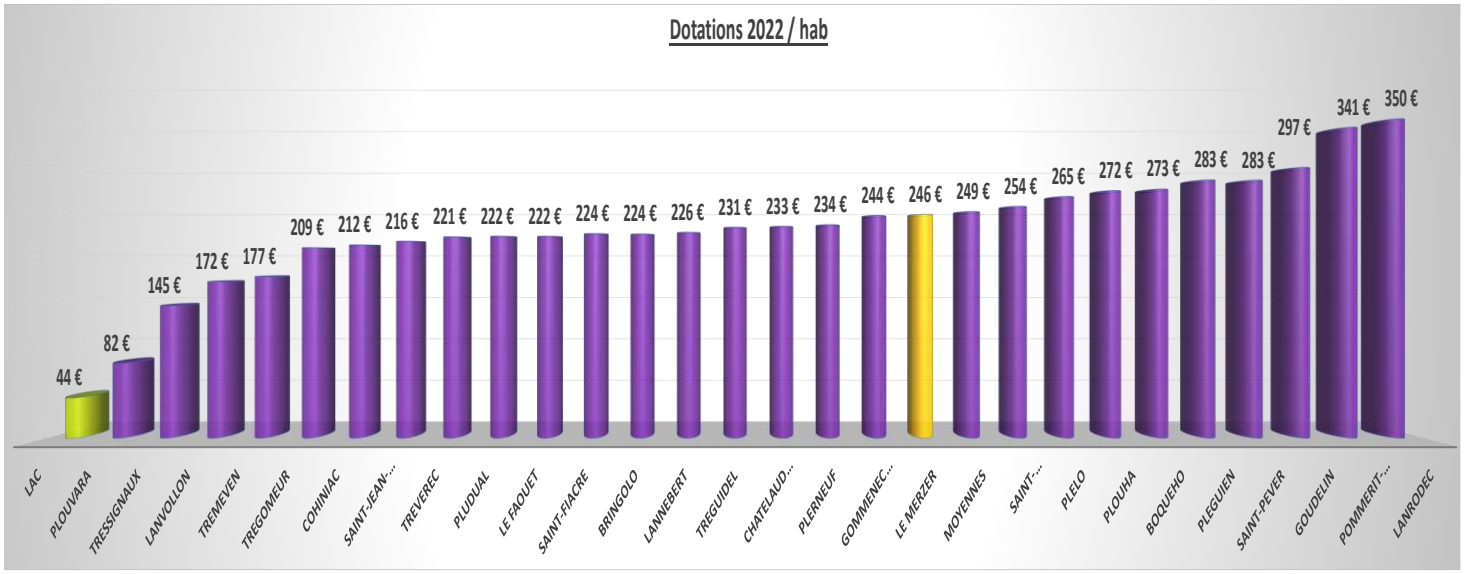

8 513 943 € de dotations pour les communes soit **+ 483 314 € (+6%)** / 2021.

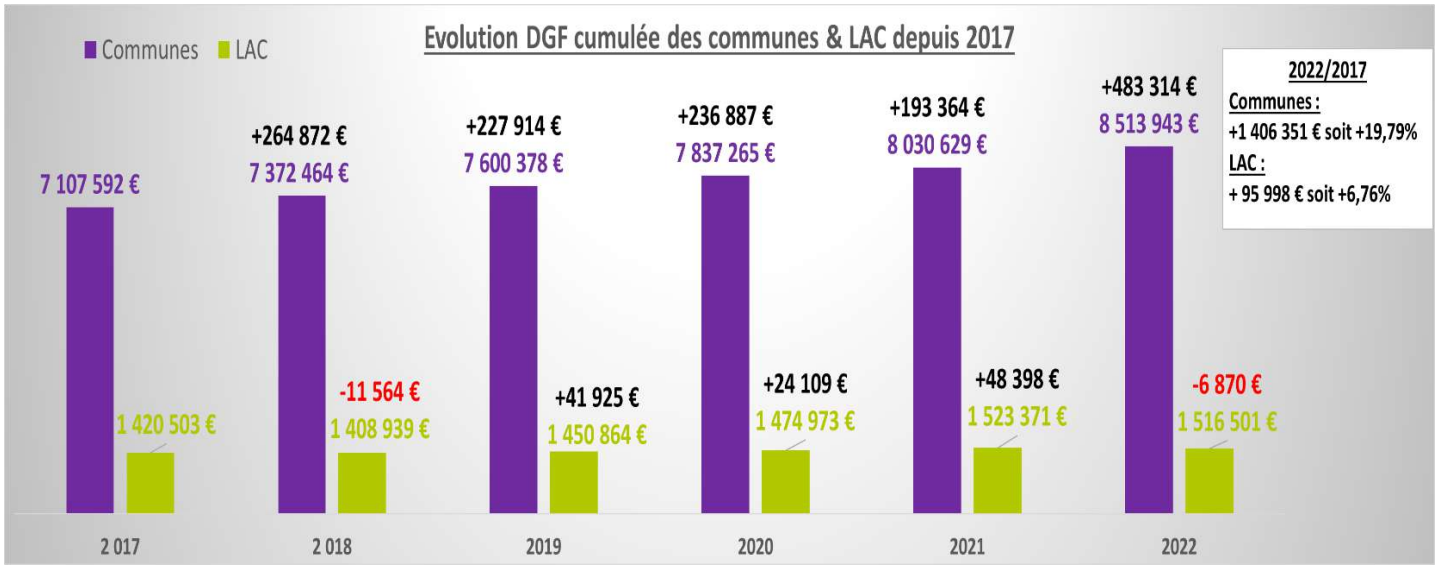

Depuis 2017, on constate une hausse régulière de la DGF cumulée des communes (**+1,4M€** soit **+19,79%** ou **+3,3%** annuellement).

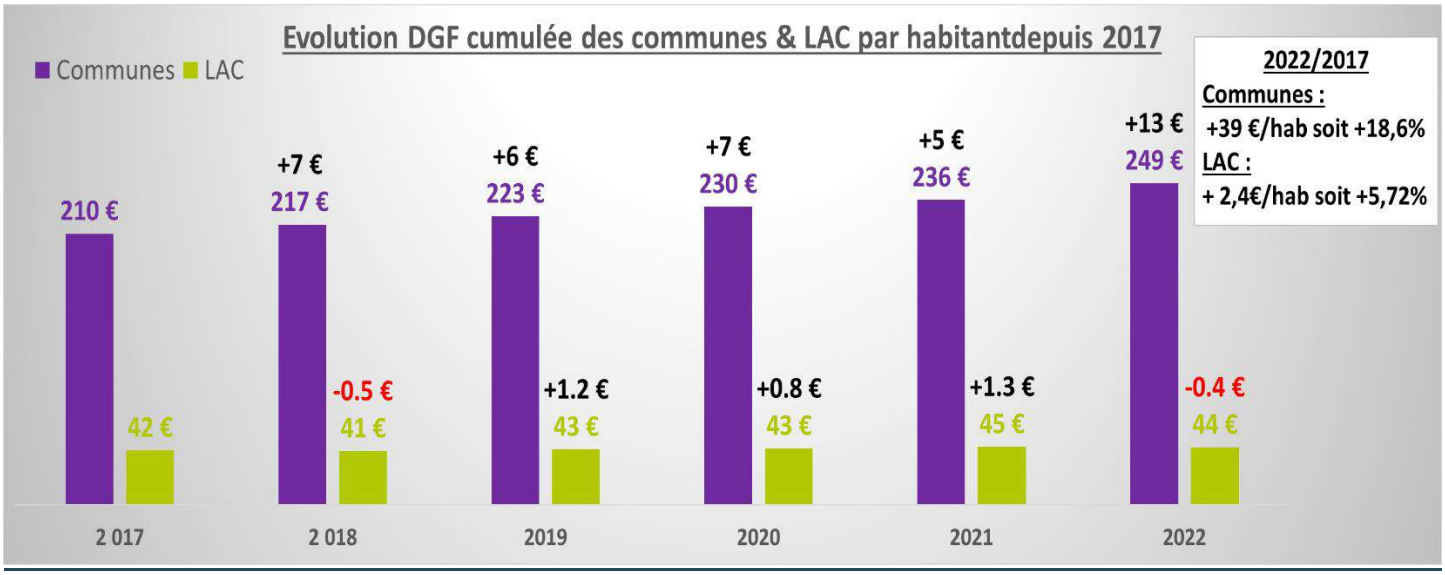
Evolution DGF cumulée des communes & LAC par habitantdepuis 2017
Communes
LAC
2022/2017
Communes :
+39 €/hab soit +18,6%
LAC :
+ 2,4€/hab soit +5,72%
210 €
42 €
+7 €
217 €
-0.5 €
41 €
+6 €
223 €
+1.2 €
43 €
+7 €
230 €
+0.8 €
43 €
+5 €
236 €
+1.3 €
45 €
+13 €
249 €
-0.4 €
44 €
2 017
2 018
2019
2020
2021
2022

Fiscalités & dotations :

FISCALITE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2021	Notifications 2022/ CA 2021	Notifications 2022/ BP 2022
DGF	1 450 861 €	1 474 973 €	1 523 371 €	1 523 371 €	1 516 501 €	-6 870 €	-6 870 €
Dotation d'intercommunalité	676 485 €	714 755 €	778 125 €	778 125 €	787 602 €	9 477 €	9 477 €
Dotation de compensation	774 376 €	760 218 €	745 246 €	745 246 €	728 899 €	-16 347 €	-16 347 €
FPIC	333 894 €	354 978 €	407 990 €	416 361 €	560 175 €	152 185 €	143 814 €
COMPENSATION TP	130 852 €	127 670 €	127 670 €	127 670 €	127 670 €	0 €	0 €
DGD	10 676 €	13 417 €	28 291 €	0 €	0 €	-28 291 €	0 €
FDPTP*	485 €	406 €	607 €	0 €		-607 €	0 €
Total dotations	**1 926 768 €**	**1 971 444 €**	**2 087 929 €**	**2 067 402 €**	**2 204 346 €**	**116 417 €**	**136 944 €**
**En 2018 : 10728 €*		**2.32%**	**5.91%**		**5.58%**	*dérogation +30% EPCI*	

CFE	5 292 122 €	1 968 399 €	1 319 929 €	1 359 527 €	1 345 671 €	25 881 €	-30 991 €
COMPENSATION INDUSTRIELS			575 805 €	593 079 €	575 944 €		
TAXE D'HABITATION		3 430 426 €	556 667 €	573 367 €	585 861 €	29 194 €	12 494 €
TAXE FNB		64 195 €	64 334 €	66 264 €	66 507 €	2 173 €	243 €
TAXE ADDITIONNELLE FNB		56 454 €	56 747 €	58 449 €	58 807 €	2 060 €	358 €
COMPENSATION TVA*			3 134 543 €	3 228 479 €	3 435 984 €	301 441 €	207 505 €
TAXE FONCIER BÂTI TFB			684 906 €	705 453 €	712 976 €	28 070 €	7 523 €
Compensation CFE	34 630 €	37 756 €	43 314 €	43 314 €	53 036 €	9 722 €	9 722 €
Compensation taxes foncières	2.00 €	2 €	2 €	0 €	263 €	261 €	263 €
IFER	116 807 €	117 726 €	123 498 €	123 498 €	136 234 €	12 736 €	12 736 €
TASCOM	218 303 €	221 354 €	226 924 €	226 924 €	241 205 €	14 281 €	14 281 €
CVAE	1 100 238 €	1 098 585 €	1 035 472 €	1 038 809 €	1 034 741 €	-731 €	-4 068 €
Allocation compensatrices TH	241 383 €	254 132 €				0 €	0 €
Total Fiscalité	**7 003 487 €**	**7 249 029 €**	**7 822 141 €**	**8 017 163 €**	**8 247 229 €**	**425 088 €**	**230 066 €**
**1 131 € de plus TVA recalculée article 41*		**3.51%**	**7.91%**		**5.43%**	*solde TVA 2022 sur 2023*	

ROLE SUPPLEMENTAIRE	3 724 €	31 597 €	52 482 €	25 000 €	3 736 €	-48 746 €	-21 264 €
GEMAPI		89 823 €	36 003 €	39 997 €	30 083 €	-5 920 €	0 €
COMPENSATION TFB & CFE GEMAPI			9 914 €		9 914 €		
TAXE DE SEJOUR*	76 338 €	72 613 €	77 056 €	77 000 €	97 938 €	-3 463 €	-3 407 €

**à la date du 22/11/22*

9 010 317 €	**9 414 506 €**	**10 075 611 €**	**10 226 562 €**	**10 593 890 €**	**508 364 € €**	**367 328 €**
	4.49%	**7.02%**		**5,14%**		

Vu les recettes reçues à ce jour, les prévisions 2022 sont confirmées mais avec certaines précisions :

- Les dotations sont en augmentation par rapport à 2021 (**2,087 M€**) soit **+116 K€** et essentiellement dues à la décision d'une répartition dérogatoire du FPIC (**+30%** part EPCI) sinon on aurait constaté **une baisse de 14 K€.**

- Une fiscalité foncière des entreprises (CFE) qui augmente légèrement par rapport à 2021 en prenant en compte la compensation de 50% des entreprises industrielles (1 345 671 + 575 944 € = **1 921 615 €)** en 2022 contre **1 895 734 €** en 2021 mais une baisse de **47 K€** par rapport 2020
- Une Cotisation sur les Valeurs Ajoutées des entreprises (CVAE) qui se stabilise au niveau de 2021 (**1,034 M€**) mais qui restent à niveau inférieur par rapport à 2019 & 2020. La CVAE perçue en 2022 est celle payée par les entreprises en 2020 (COVID).
- Une forte dynamique la TVA (en lieu et place de la TH sur les résidences principales) liée à l'inflation et la croissance **(+9,6% / +301 K€ /2021**).
- Une dynamique constatée sur la THRS et TFB liée au coefficient de revalorisation des bases locatives **(+3,4%)** mais qui reste limitée en volume **(+29 K€ & +28K€)**.
- Une fiscalité en hausse de **+5,43%** qui permet d'avoir des ressources supplémentaires de **+483 K€** / 2021

En 2022 sur **10,5 M€** de recettes, la collectivité possède un pouvoir de taux sur **26,7%** (CFE, THRS, TFNB, TFB, GEMAPI & taxe de séjour).

Focus TH / TVA & CFE :

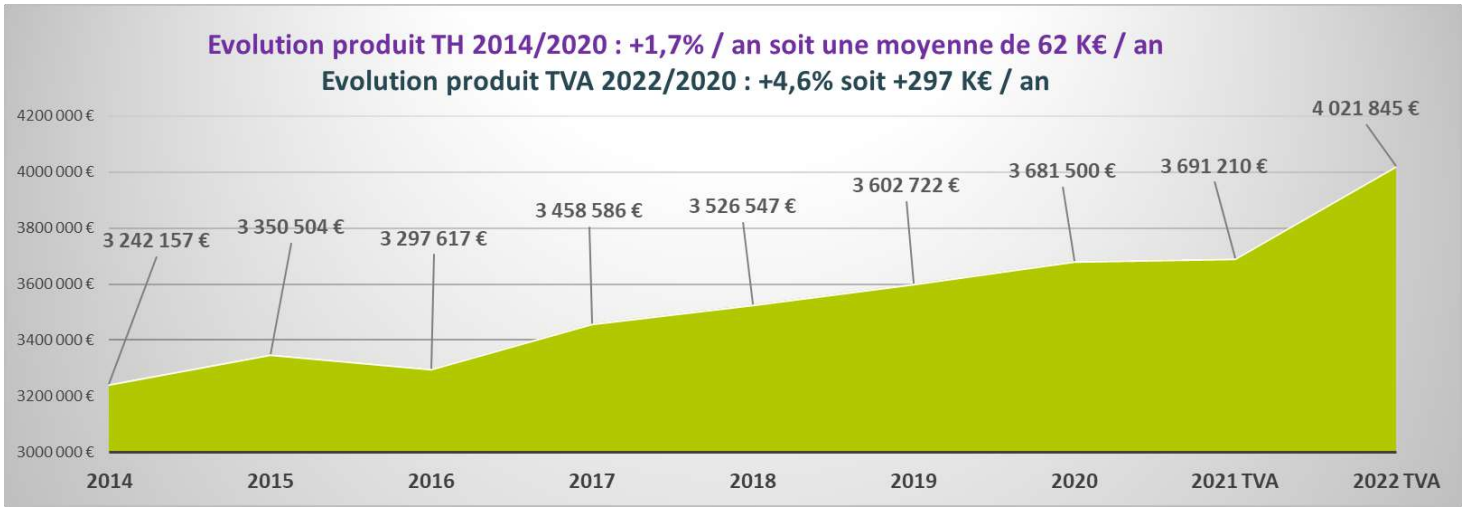

Depuis 2021 et la suppression de la THRP remplacée par une fraction de la TVA nationale, on constate une plus forte dynamique avec une progression de **+4,6% par an** (malgré le gel la 1ère année) contre **+1,7%** avec la THRP.

Pour la CFE depuis 2014, on constate une augmentation annuelle de **+2,3 %** soit **+37K€ €** par an malgré que les 2 dernières années restent inférieures à 2020.

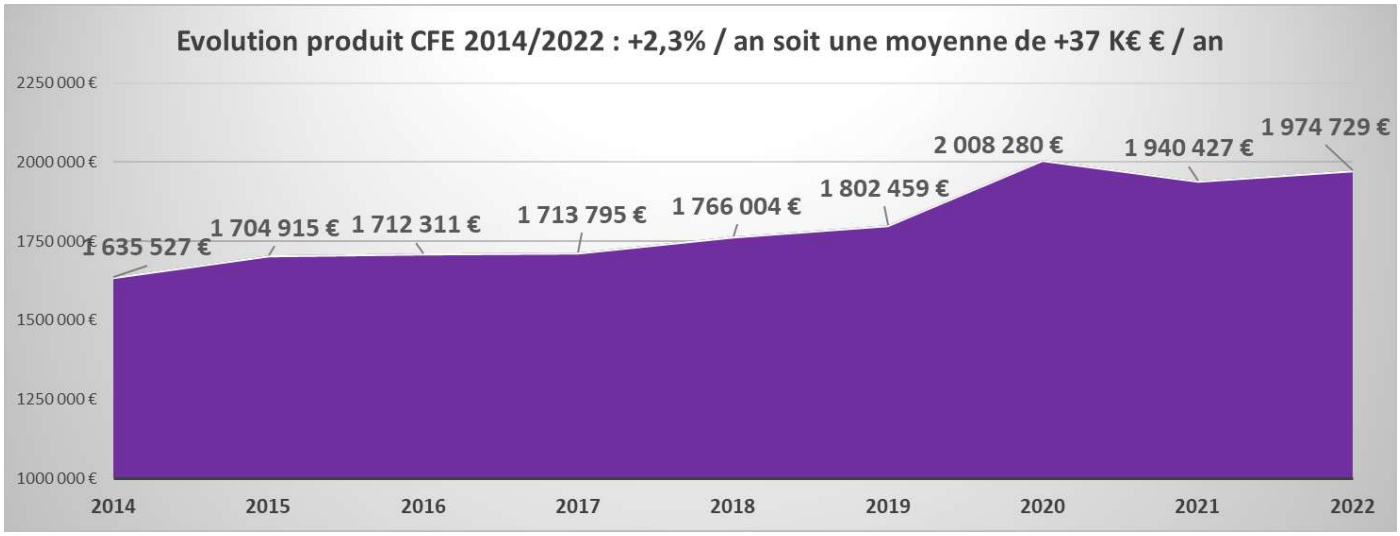

Répartition Fiscalités & dotations :

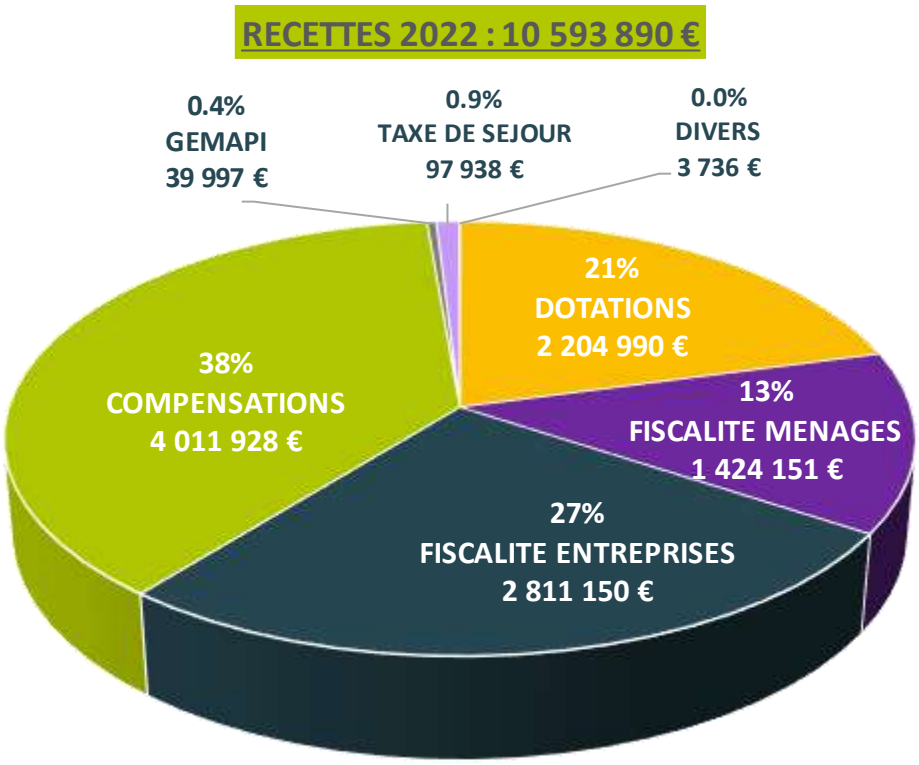

Malgré l'instauration de la TF en 2021, la fiscalité « ménages » ne représente plus que **13%** de nos recettes fiscales & dotations contre **41%** en 2020 (suppression de la TH) alors que la fiscalité « entreprises » enregistre également un net recul en 2021 (**27%** contre **37%** en 2020 / baisse CFE & CVAE / exonération industriels 50% CFE). Les compensations (TVA & CFE industriels) représentent (**38%** / TVA & CFE industriels).

FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

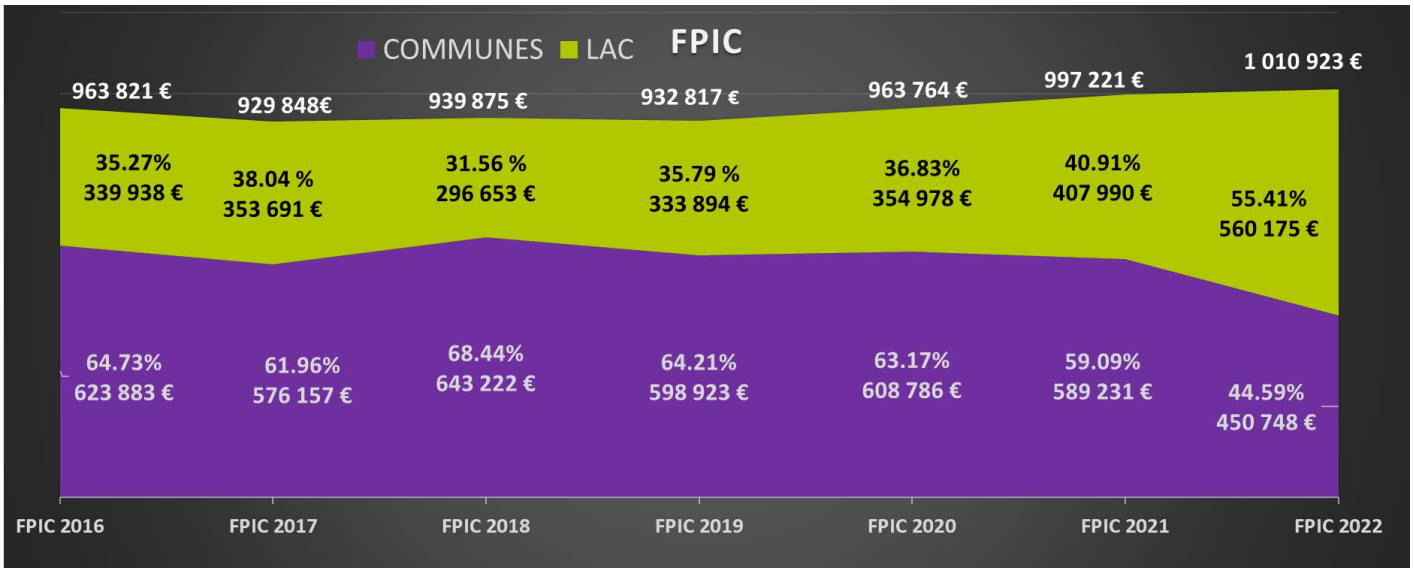

L'enveloppe nationale du FPIC reste stable à hauteur de **1 Md€** en 2022.

Par délibération en date du 27/09/2022, le conseil communautaire à la majorité des 2/3 a décidé une répartition dérogatoire avec une majoration de **+30**% à Leff Armor selon la pondération des critères de 90% du potentiel financier & 10% du critère revenu soit une **+130 K€** pour l'intercommunalité.

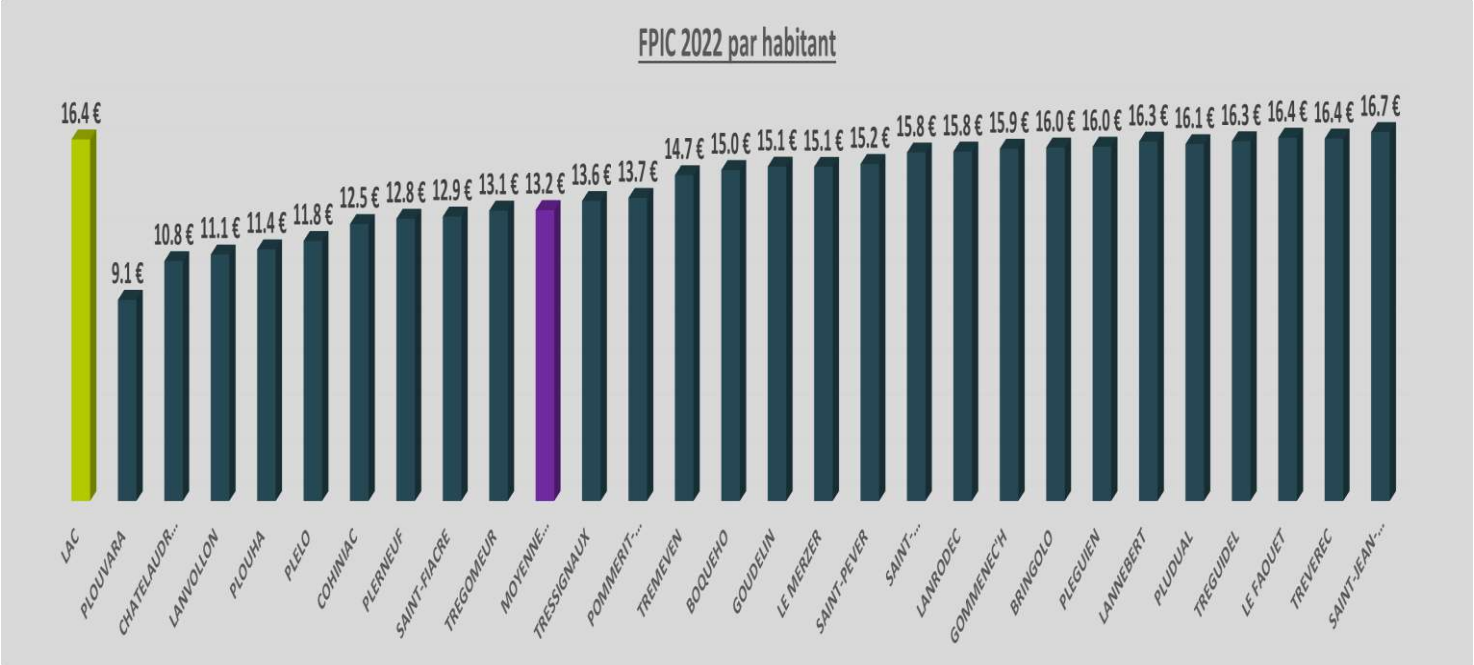
FPIC 2022 par habitant
16.4 €
9.1 €
10.8 €
11.1 €
11.4 €
11.8 €
12.5 €
12.8 €
12.9 €
13.1 €
13.2 €
13.6 €
13.7 €
14.7 €
15.0 €
15.1 €
15.1 €
15.2 €
15.8 €
15.8 €
15.9 €
16.0 €
16.0 €
16.3 €
16.1 €
16.3 €
16.4 €
16.4 €
16.7 €
LAC
PLOUVARA
CHATELAUDR...
LANVOLLON
PLOUHA
PLELO
COHINIAC
PLERNEUF
SAINT-FIACRE
TREGOMEUR
MOYENNE...
TRESSIGNAUX
POMMERIT-...
TREMEVEN
BOQUEHO
GOUDELIN
LE MERZER
SAINT-PEVER
SAINT-...
LANRODEC
GOMMENEC'H
BRINGOLO
PLEGUIEN
LANNEBERT
PLUDUAL
TREGUIDEL
LE FAOUET
TREVEREC
SAINT-JEAN-...

Attributions de compensation 2022 (AC)

	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021		CHARGES TRANSFEREES 2022	SERVICE COMMUN		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022	
COMMUNES	Attributions compensations 2021 versées par LAC sans SDIS & ADS avec subventions & PLUIH A	Attributions compensations 2021 versées par les communes sans SDIS & ADS avec subventions & PLUIH A	COTISATIONS SDIS 2022 y compris volontariat B	AJUSTEMENT Cotisations ADS 2021 C	COTISATIONS ADS 2022 D	Attributions compensations versées par LAC 2022 E= A - B +/- C -D	Attributions compensations versées par les communes 2022 E = A - B +/- C -D
BOQUEHO		-794.00 €	18 820 €	489.01 €	5 097.92 €		-25 200.92 €
BRINGOLO	2 284.00 €		6 060 €	-353.57 €	2 714.30 €		-6 136.73 €
CHATELAUDREN-PLOUAGAT	625 794.00 €		96 019 €	-1 505.60 €	17 103.82 €	514 176.78 €	
COHINIAC	6 078.00 €		6 373 €	-567.19 €	1 755.46 €		-1 483.28 €
GOMMENEC'H		-17 365.96 €	12 635 €	677.03 €	2 966.85 €		-33 644.84 €
GOUDELIN	11 829.12 €		23 656 €	394.06 €	8 918.78 €		-21 139.72 €
LANNEBERT	105.64 €		8 821 €	-365.70 €	1 626.02 €		-9 975.68 €
LANRODEC	19 120.00 €		26 002 €	156.35 €	6 252.93 €		-13 291.29 €
LANVOLLON	163 246.48 €		33 627 €	-1 619.14 €	8 254.84 €	122 983.79 €	
LE MERZER		-617.08 €	18 199 €	-697.82 €	4 679.23 €		-22 797.50 €
LE FAOUET		-9 645.48 €	6 076 €	-616.44 €	1 988.34 €		-17 093.39 €
PLEGUIEN		-7 716.48 €	25 732 €	-1 341.81 €	6 192.80 €		-38 299.47 €
PLELO	223 300.00 €		64 459 €	-2 590.76 €	15 077.06 €	146 354.70 €	
PLERNEUF	85 676.00 €		20 183 €	456.78 €	6 755.87 €	58 280.35 €	
PLOUHA		-6 633.60 €	99 614 €	-1 698.32 €	26 470.90 €		-131 020.17 €
PLOUVARA	473 174.00 €		22 423 €	-818.29 €	4 677.37 €	446 891.92 €	
PLUDUAL		-13 327.64 €	12 943 €	-815.19 €	2 719.16 €		-28 174.61 €
POMMERIT-LE-VICOMTE	1 900.56 €		40 986 €	554.27 €	9 225.12 €		-48 864.83 €
SAINT-FIACRE	8 782.00 €		5 694 €		715.24 €	3 088.00 €	
SAINT-GILLES-LES-BOIS		-9 969.00 €	5 663 €	338.13 €	2 241.41 €		-18 211.54 €
SAINT-JEAN-KERDANIEL	12 178.00 €		11 094 €	-340.01 €	3 187.74 €		-1 763.72 €
SAINT-PEVER		-4 708.00 €	8 620 €	116.17 €	1 835.08 €		-15 279.26 €
TREGOMEUR	42 822.00 €		16 066 €	-454.66 €	4 413.56 €	22 797.10 €	
TREGUIDEL		-10 506.24 €	13 559 €	-511.27 €	3 447.48 €		-27 001.45 €
TREMEVEN	5 256.20 €		7 704 €	230.12 €	2 038.71 €		-4 716.63 €
TRESSIGNAUX	79 214.54 €		16 949 €	420.67 €	3 784.35 €	58 060.53 €	
TREVEREC		-6 346.68 €	4 777 €		914.49 €		-11 123.68 €
	1 760 760.54 €	**-87 630.16 €**	**632 754.00 €**	**-10 463.19 €**	**155 054.85 €**	**1 372 633.16 €**	**-475 218.71 €**
	1 673 130.38 €			**144 591.66 €**		**897 414.45 €**	

Dans l'attente de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et du conseil communautaire au 1er trimestre 2023 : les AC 2023 seraient ajustées selon les modifications suivantes :

- Ajustements des charges transférées liées aux montants réels 2022 de l'ADS.
- Ajustements des charges transférées liées aux montants 2023 par commune du SDIS y compris la valorisation « volontariat ».

Du fait de l'approbation du PLUiH en 2021, l'instruction ADS des communes en RNU (Trévérec & Saint-Fiacre) a été transférée de l'Etat vers le service commun ADS. Pour ces deux communes, la cotisation ADS 2022 a été estimée selon les données 2021 (*source DDTM*).

À compter du 1er janvier 2017, le président de l'EPCI est tenu de présenter tous les cinq ans un rapport sur l'évolution du montant des AC au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées à l'EPCI (2° du V de l'article 1609 *nonies* C du CGI).

Ce rapport, dont la forme est libre, fait l'objet d'un débat au sein de l'EPCI et d'une délibération spécifique. Il est ensuite obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI.

Ce rapport 2017-2021 sera présenté à la prochaine CLECT et permettra d'évaluer les charges transférées réelles et notamment celles du PLUIH qui donneront lieu à une réactualisation en fonction de la révision du PLUIH.

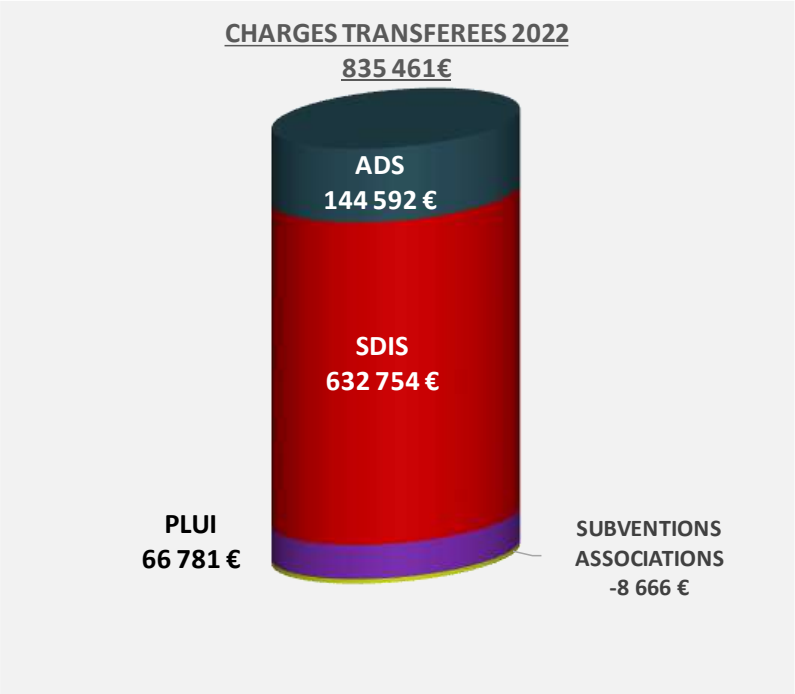

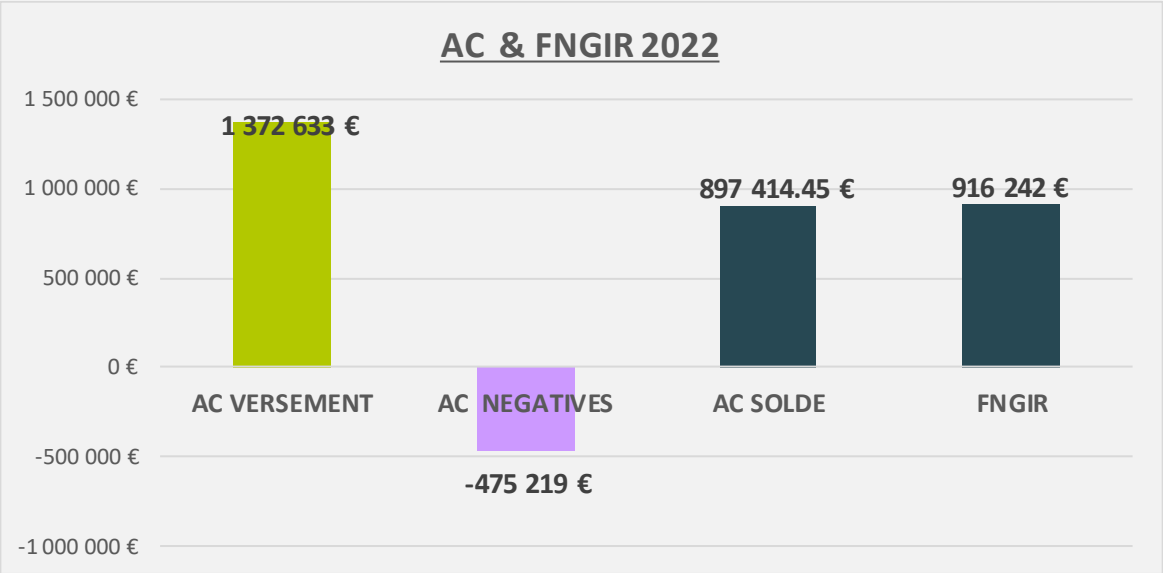

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) : reversement à l'Etat suite à la réforme fiscale de la TP en 2011

Dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
18 175 246 €	2,20 %	16 ans et 5 mois	8 ans et 6 mois	80

18 229 228 € de CRD au 31/12/2021

Budget	CRD
Budget général LEFF ARMOR	9 125 895.09 €
Budget bâtiments relais	34 833.00 €
Budget Développement économique	131 555.78 €
Budget location ventes	32 920.37 €
Budget DSP assainissement	777 535.43 €
Budget assainissement	4 464 952.40 €
Budget EAU	2 614 831.78 €
Budget DSP Eau	22 537.47 €
Budget de production électrique	43 075.43 €
Budget Gestion des déchets	911 073.65 €
Budgets CIAS	16 036.04 €
Total LEFF ARMOR	**18 175 246.44 €**

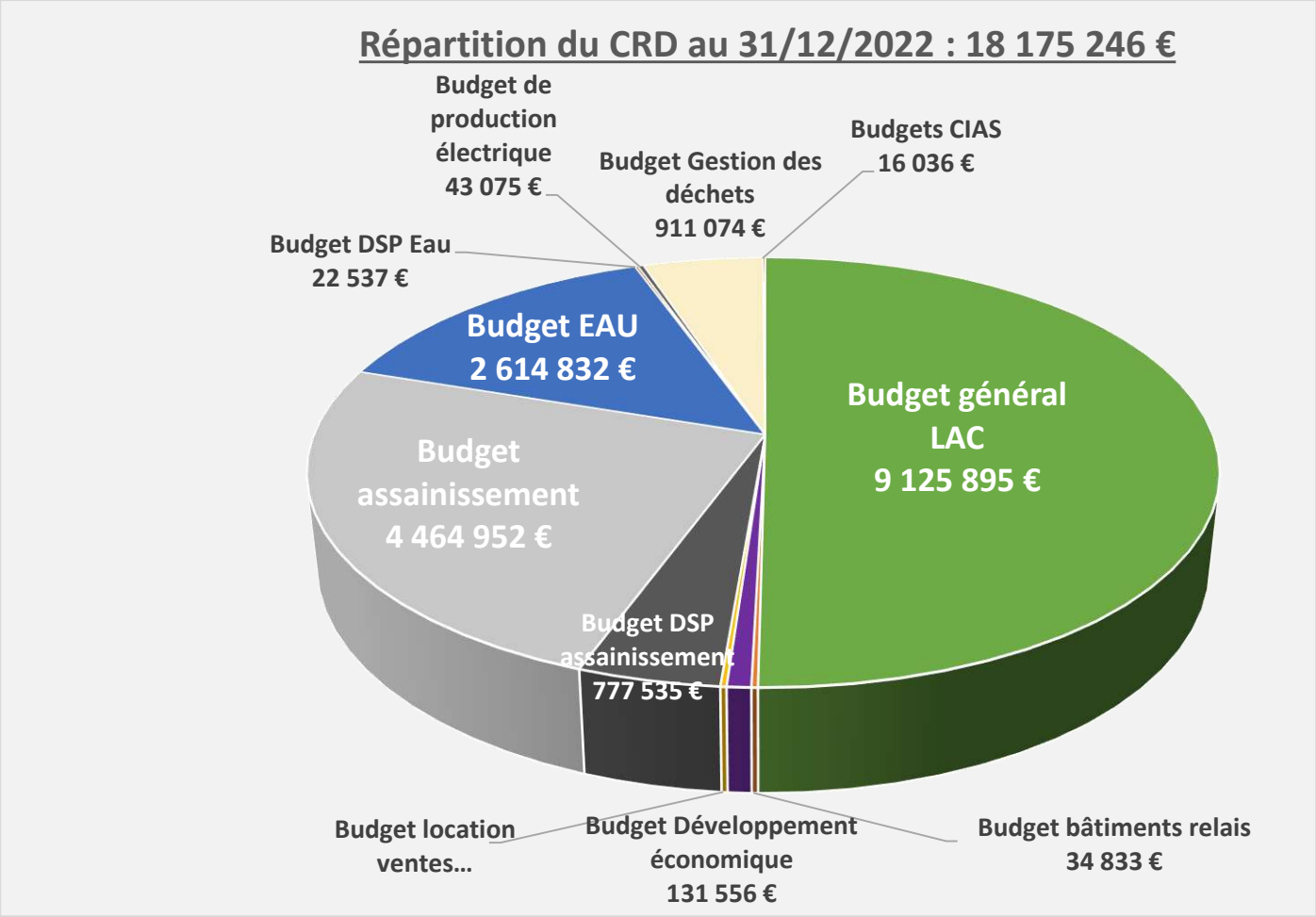

Emprunts réalisés en 2022 :

Budgets	Montants de l'emprunt	Durée	Banque	Taux & marge	Observations
Budget général / THD	727 397 €	15 ans		Taux fixe marge 1,73%	
Assainissement régie	400 000 €	30 ans	Crédit Mutuel ARKEA	Taux fixe marge 0,75%	1,3 M€ mobilisés sur 2021 Phase de mobilisation jusqu'au 31/11/22 EUR3M +0,25%
Gestion déchets / TEOM	200 000 €	7 ans		Taux fixe marge 1,57 %	
	1 327 397 €				

Pour information : sur l'ensemble des budgets

1,381 M€ de capital remboursé en 2022 & 298 K€ d'intérêt.

Dette par type de taux :

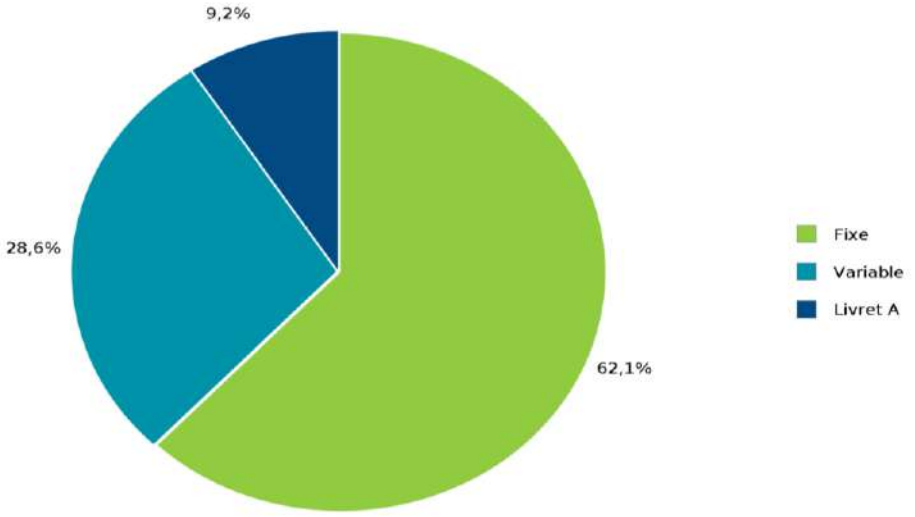

Répartition de la dette par établissements bancaires :

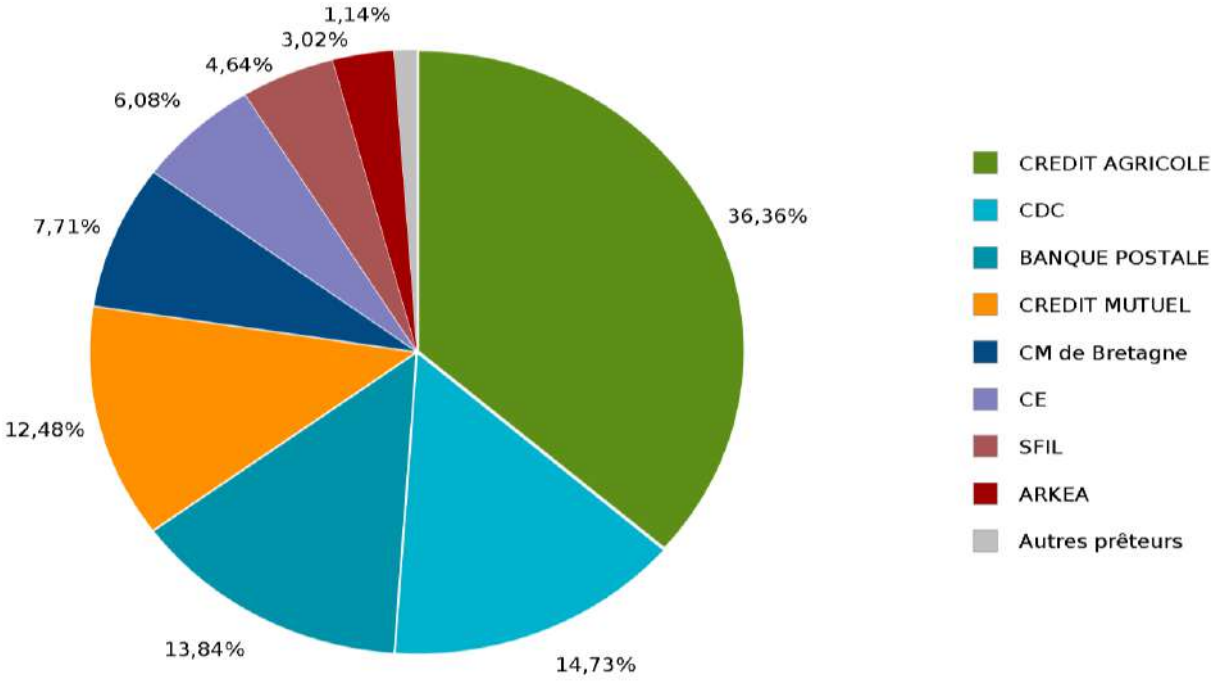

Pas d'emprunts « à risque » sur les 80 emprunts :

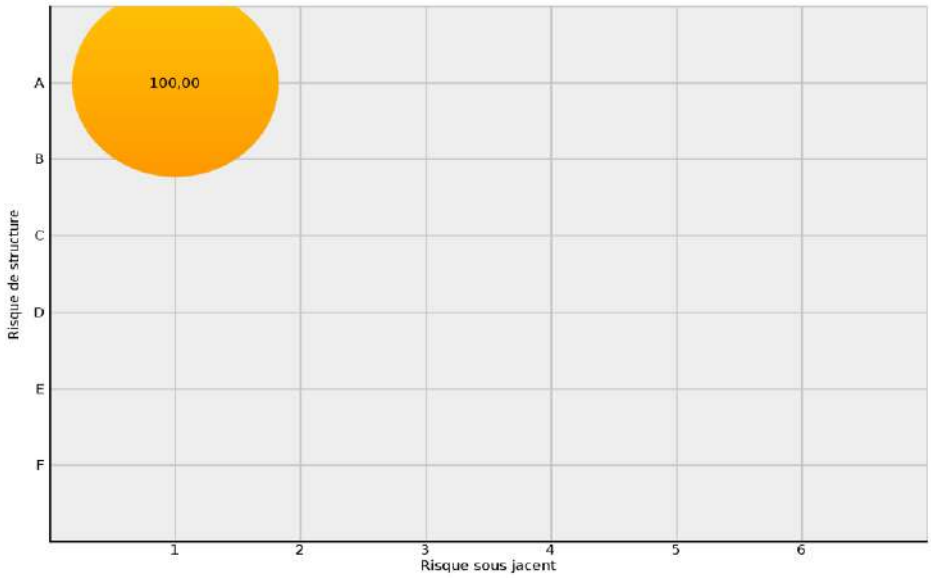

Budget principal : dette au 31/12/2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
9 125 895 €	1,93 %	15 ans et 3 mois	7 ans et 10 mois	30

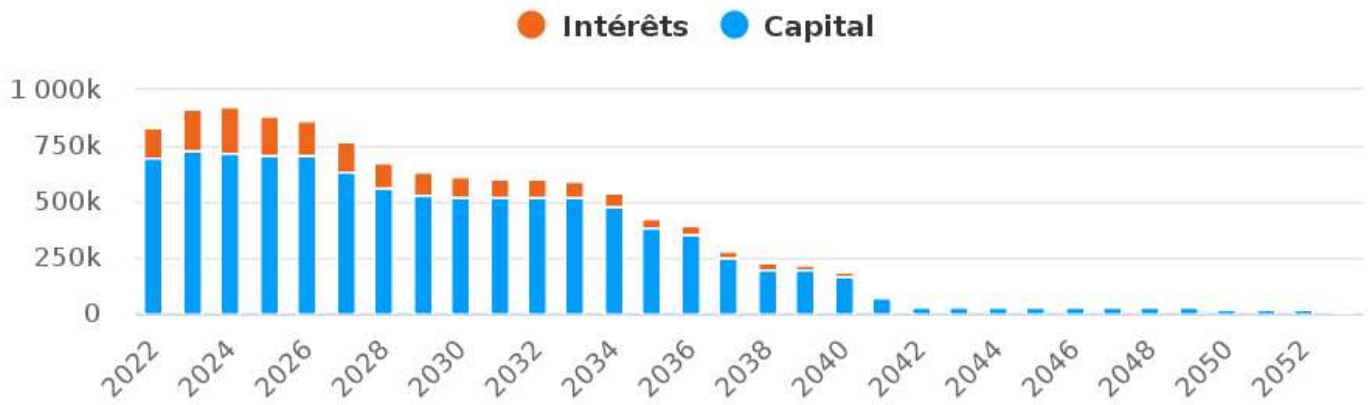

Lignes de trésorerie

En 2022, la collectivité possède quatre lignes de trésorerie pour l'ensemble des budgets :

- 2M€ auprès de la Caisse d'Epargne (taux fixe 0,14%) pour le budget principal (échéance le 05/01/23)
- 2M€ auprès de la Caisse d'Epargne (Taux fixe 0,14%) pour le budget Déchets (échéance le 06/02/23)
- 500 K€ auprès de la Caisse d'Epargne (taux fixe 0,20%) pour le budget déchets (échéance le 24/05/23)
- 2M€ auprès de la Caisse d'Epargne (taux fixe 0,20%) pour le budget Assainissement (échéance le 30/05/23)

Au 31/12/2022, la ligne de trésorerie BP a été mobilisée à hauteur d'un montant maximum de 1 M€ pour un coût annuel de 608,34 € d'intérêts. Elle a est en cours de renouvellement.

La ligne de trésorerie Assai régie est mobilisée à hauteur d'un montant maximum de 1,2 M€ pour un coût annuel de 1 541 € d'intérêts (3 trimestres). Elle est en cours de renouvellement (échéance au 11/02/2022).

La ligne de trésorerie Déchets de 500K€ a été mobilisée à hauteur d'un montant maximum de 250 K€ pour un coût annuel de 907,08 € d'intérêts.

La ligne de trésorerie Assainissement de 2M€ a été mobilisée à hauteur d'un montant maximum de 1,8M€ pour un coût annuel de 1 241,11 € d'intérêts.

Une ligne de trésorerie a également été constituée pour le CIAS de 300 000 € (pas de mobilisation à ce jour / sécurisation salaires)

Garanties d'emprunt :

N° interne	Opération	Tiers bénéficiaire	Organisme prêteur	Prêt			Montant emprunt	% garantie	Montant garanti	Remboursements 2022			Capital restant dû après remboursement 2022
				N°	Début	Fin				Annuité	Intérêt	Capital	
2013-01	Foyer de vie Henri Terret - Lanvollon	Fondation Bon Sauveur	Crédit Foncier de France	7714185V	30/06/2013	31/03/2035	2 400 000.00 €	50	1 200 000.00 €	146 288.01 €	26 288.01 €	120 000.00 €	630 000.00 €
2013-02	Foyer de vie Henri Terret - Lanvollon	Fondation Bon Sauveur	Caisse d'épargne	85110558	05/06/2013	05/05/2033	2 000 000.00 €	25	500 000.00 €	134 066.64 €	37 373.22 €	96 693.41 €	290 198.56 €
2016-01	Lotissement du Chêne Vert - Plouha	Terre et Baie Habitat	Caisse des dépôts	5097347	01/12/2016	01/12/2055	480 800.00 €	50	240 400.00 €				201 566.54 €
2016-02	Lotissement du Chêne Vert - Plouha	Terre et Baie Habitat	Caisse des dépôts	5097348	01/12/2016	01/12/2065	135 331.00 €	50	67 665.50 €				59 133.69 €
2016-03	Lotissement du Chêne Vert - Plouha	Terre et Baie Habitat	Caisse des dépôts	5097349	01/12/2016	01/12/2065	262 832.00 €	50	131 416.00 €				117 636.55 €
2016-04	Lotissement du Chêne Vert - Plouha	Terre et Baie Habitat	Caisse des dépôts	5097350	01/12/2016	01/12/2055	998 180.00 €	50	499 090.00 €				428 977.38 €
2018-01	Lotissement Coat ar Oa - Pléguien	Armorique Habitat	Caisse des dépôts	71017-5212724	01/02/2019	01/02/2058	471 155.00 €	50	235 577.50 €	12 546.86 €	1 316.33 €	11 230.53 €	213 771.81 €
2018-02	Lotissement Coat ar Oa - Pléguien	Armorique Habitat	Caisse des dépôts	71017-5212725	01/02/2019	01/02/2058	966 988.00 €	50	483 494.00 €	30 075.05 €	1 011.23 €	20 063.82 €	445 024.11 €
2021-01	L'orée du Bois - Lanvollon	Armorique Habitat	Banque des Territoires	5433987	01/07/2022	01/07/2061	92 087.00 €	50	46 043.50 €	2 217.87 €	47.62 €	2 170.25 €	44 958.37 €
2021-02	L'orée du Bois - Lanvollon	Armorique Habitat	Banque des Territoires	5433986	01/07/2022	01/07/2061	267 478.00 €	50	133 739.00 €	5 865.03 €	505.55 €	5 359.48 €	131 059.25 €
2023-01	EHPAD LE LEFF - Châtelaudren-Plouagat	HLM	Banque des Territoires	PLUS-85996-5480538	21/09/2026	21/09/2065	1 291 271.00 €	25	322 817.75 €				322 817.75 €
2023-02	EHPAD LE LEFF - Châtelaudren-Plouagat	HLM	Banque des Territoires	PLUS FONCIER -85996-5480537	21/09/2026	21/09/2075	120 644.00 €	25	30 161.00 €				30 161.00 €
Totaux							**7 807 373.00 €**		**3 537 425.50 €**	**331 059.46 €**	**66 541.96 €**	**255 517.49 €**	**2 562 326.26 €**

Projections budgétaires 2023

Des évolutions dans la gestion comptable et financière

Fusion des budgets « régie & DSP » pour l'Eau et l'Assainissement

A compter du 1er janvier 2023, il n'y aura plus qu'un budget pour la gestion de l'eau potable intégrant la régie et les DSP, idem pour l'assainissement.

Intégration du budget PEM au budget principal

A compter du 1er janvier 2023, pour des raisons de simplification et de lisibilité des dépenses relatives à la politique culturelle, les dépenses de fonctionnement du « Petit Echo de la Mode » seront intégrées au budget principal.

Basculement sur un nouveau logiciel comptable et préparation du passage en M57

Afin d'adapter et de faire évoluer nos outils métiers en comptabilité et finance, une nouvelle version « Berger Levrault » sera opérationnelle en juin 2023. Cette évolution permettra une implication plus participative des services, au suivi budgétaire et d'anticiper la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature M57 qui remplacera la M14 (ensemble des budgets sauf Eau & Assainissement) à compter du 1er janvier 2024 (mise en place d'un Règlement Budgétaire et Financier –RBF-).

Recettes

Bases fiscales & taux

	2014	2015		2016		2017		2018		2019		2020		moy 2020/2014	2021	2022	
TH	24 157 131 €	25 712 387 €	6.44%	25 816 671 €	0.41%	25 342 043 €	-1.84%	25 947 258 €	2.39%	26 708 000 €	2.93%	27 352 427 €	2.41%	**1.89%**	4 457 215 €	4 675 666 €	4.90%
CFE	6 407 367 €	6 705 938 €	4.66%	6 742 151 €	0.54%	6 795 241 €	0.79%	7 012 545 €	3.20%	7 008 714 €	-0.05%	7 807 148 €	11.39%	**3.12%**	5 232 255 €	5 336 058 €	1.98%
FNB	1 674 411 €	1 687 920 €	0.81%	1 704 000 €	0.95%	1 711 733 €	0.45%	1 732 941 €	1.24%	1 773 130 €	2.32%	1 794 000 €	1.18%	**1.02%**	1 797 068 €	1 857 737 €	3.38%
FB															22 830 197 €	23 765 867 €	4.10%

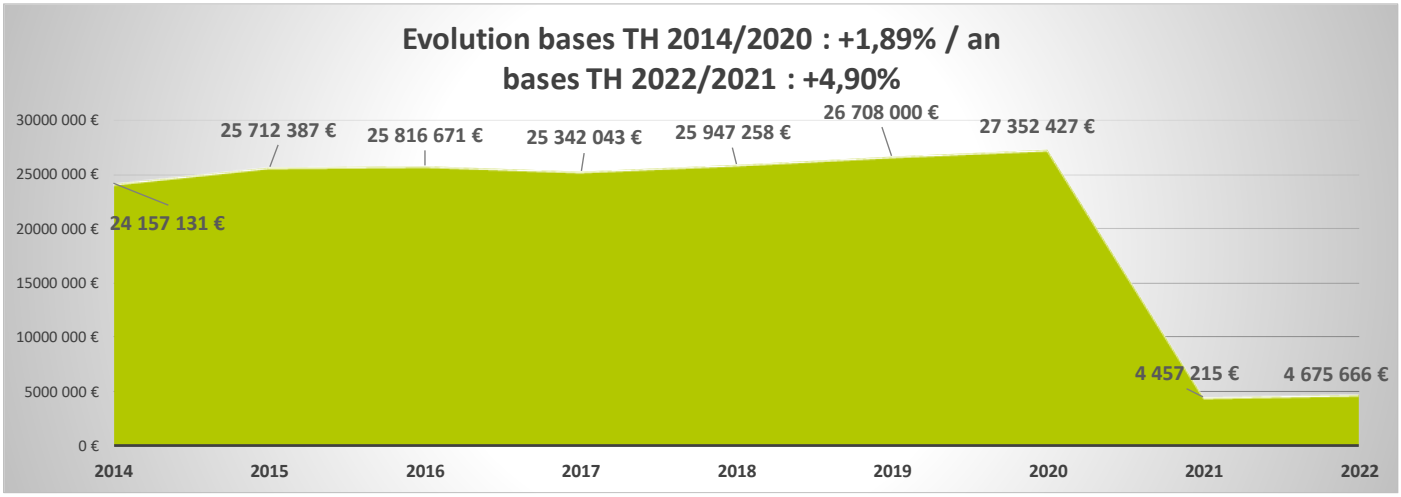

Depuis 2021, la Taxe d'Habitation ne concerne que les résidences secondaires. A partir de 2023, le pouvoir de taux sur la THRS est réactivé mais reste encadré avec un taux plafond déterminé par les évolutions des taux communaux.

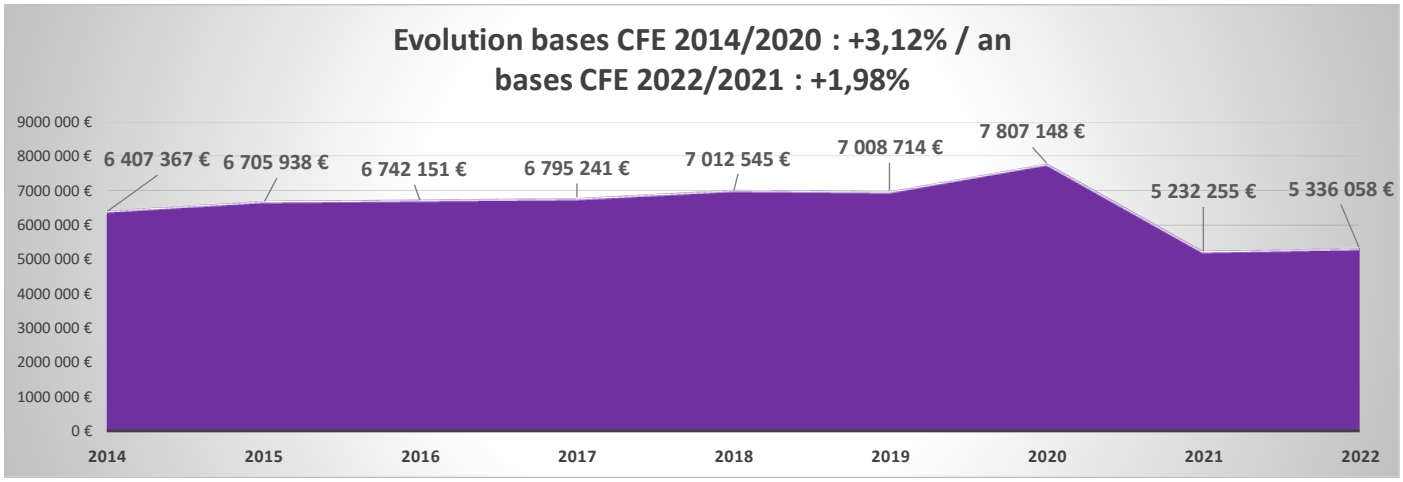

La loi de finances 2021 avec l'abattement de 50% des bases CFE pour les établissements industriels (36) fait perdre **2,281 M€** de base en 2022. Cette baisse de base est compensée par l'Etat (**575 K€**).

L'instauration de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) en 2021 a engendré une recette de **712 K€** en 2022 sachant que l'exonération de 50% des entreprises industrielles décidée en 2021 par l'Etat n'est pas compensée car le taux de référence est 2020 (0%), soit un manque à gagner de **53 K€.**

Fiscalité	Taux harmonisés 2022
Taxe d'Habitation RS	12,53%
Foncier Non Bâti	3,58%
Foncier Bâti	3%
CFE	25,24%
TEOM	15,10%

Projections 2023 des recettes

En 2022, malgré l'inflation et la crise énergétique, les recettes fiscales ont été dynamiques (**+483 K€ / 2021** – FPIC, TVA, coefficient de revalorisation +3,4%, TH & FB).

En 2023 avec la TVA et la revalorisation du coefficient des valeurs locatives à +7%, nous devrions connaître une 2ème année consécutive de dynamique fiscale et une stabilité de nos dotations (sans prendre en compte la répartition dérogatoire du FPIC).

Cependant, il existe des incertitudes sur la suppression de la CVAE et notamment la gestion du fonds national de TVA pour la dynamique territoriale.

A ce jour, n'ayant pas eu la notification 2023 de la CVAE et en prenant la moyenne sur 2020 à 2022, nous pourrions avoir une compensation de **1 056 K€.**

CVAE	2019	2020	2021	2022	2023*
Notifications	1 100 238 €	1 098 585 €	1 035 472 €	1 034 741 €	?

**du fait du décalage de 2 années sur le CVAE, aucun élément réel relatif à la CVAE 2022 n'intègre la compensation de la suppression de la CVAE.*

Sur 2022, la collectivité a touché le produit de la taxe GEMAPI (**39 997 €** dont 9 914 € de compensation) selon l'évaluation des dépenses liées à la compétence. Il conviendra de faire un bilan en fin d'année et de redéfinir le produit nécessaire aux dépenses 2023 au titre de la GEMAPI.

Pour information : taux additionnels GEMAPI (9 914 € de compensation Etat / réforme fiscale)

GEMAPI	THRS	TFB	TFNB	CFE
TAUX	0,11 %	0,0678%	0,217%	0,069%
	Taxe Habitation Résidences Secondaires	*Taxe Foncier Bâti*	*Taxe Foncier Non Bâti*	*Cotisation Foncière des Entreprises*

DOTATIONS	2022	Projections 2023	Var° en %
CIF	0,4262	0,4262	0%
DGF	1 516 K€	1 516 K€	0%
Dont DI	787 K€	802 K€	+1,9%
Dont dot. de compensation	728 K€	714 K€	-2%
FPIC (régime dérogatoire en 2022)	560 K€	430 K€	-23%
Compensation TP	127 K€	127 K€	0%
PRODUIT DOTATIONS	2 204 K€	2 073 K€	-6%
+116 K€ en 2022/2021 soit +5,58%		-131 K€	

FISCALITE	2022	Projections 2023	Var° en %
CFE	1 345 K€	1 385K€	+3%
CFE compensation industriels	575 K€	592 K€	+3%
CFE compensation	53 K€	53 K€	0%
CVAE / TVA	1 034 K€	1 058 K€	+2,3%
TASCOM	241 K€	253 K€	+5%
IFER	136 K€	138 K€	+1,6%
TH RS	585 K€	626 K€	+7%
Compensation TVA / TH	3 435 K€	3 675K€	+7%
Taxe FB	713 K€	763 K€	+7%
Taxe FNB	66 K€	68 K€	+3%
Taxe Additionnelle FNB	58 K€	60 K€	+3%
THLV (estimation / mise en place)	/	50 K€	+100%
PRODUIT FISCAL	8 241 K€	8 721 K€	+5,8%
+425 K€ entre 2022 /2021 soit +5,43%		+480 K€	

TOTAL PRODUITS FISCALITE & DOTATIONS	+ 349 K€	+3,3%
Contre + 541 K€ entre 2022/2021 soit +5,3%		

Stabilité de la taxe de séjour à hauteur de 2022 (97 K€).

RECETTES SUPPLEMENTAIRES (sub Fonct. / solde TVA 2022 / FBI / etc…)	+200 k€

TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES /2022	+550 k€

DEPENSES DE PERSONNEL :

Situation au 31/12/2022

Tous les agents dépendent du budget principal en dehors du CIAS, des agents de droit privé du SPIC Eau et Assainissement et des agents des déchets. Les agents travaillant pour les budgets annexes sont affectés aux services concernés (Eau, Assainissement, PEM, OT, REOM). Ces affectations font l'objet d'une facturation du budget principal aux budgets annexes.

Effectifs budget Principal aux 31/12/2022 : tableau des effectifs permanents

Filières	Catégorie							
	A		B		C		Autres	
	Postes existants	Postes pourvus	Postes existants	Postes pourvus	Postes existants	Postes pourvus	Postes existants	Postes pourvus
Emploi Fonctionnel	3	2						
Administrative	16	15	9	8	28	26		
Animation			8	7	21	21		
Culture	1	1	17	12	1	1		
Médico-sociale	9	9	10	10				
Sociale					15	15		
Sportive			0	0				
Techniques	3	1	11	11	37	32		
Autres	2	1	2	2	1	1		
Chantier							23	21
Total	34	29	57	50	103	96	23	21

	Nombre de postes existants	Nombre de postes pourvus
2022	217	196
2021	214	192

Sur l'année 2022, le nombre de catégorie B a augmenté dans la filière médico-sociale car les auxiliaires de puériculture ont été reclassées de la catégorie C à B.

3 postes ont été créés : 1 poste au service aménagement (0,5 ETP pour l'instruction des actes d'urbanisme en cohérence avec l'augmentation des actes d'urbanisme + 0,5 ETP pour l'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement), un Contrat de projet pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et la préservation de de de la ressource en eau, et un poste de responsable des ressources humaines (en cohérence avec la structuration de notre administration). Les 3 premiers postes font l'objet de recettes (attributions de compensation, subventions de l'agence de l'eau).

Tableau des Effectifs Déchet aux 31/12/2022 : tableau des effectifs permanents

Filières	Catégorie							
	A		B		C		Autres	
	Postes existants	Postes pourvus	Postes existants	Postes pourvus	Postes existants	Postes pourvus	Postes existants	Postes pourvus
Emploi Fonctionnel								
Administrative					2	1		
Techniques			2	1	24	22		
Total			2	1	26	23		
2022	Nombre de postes existants		28		Nombre de postes pourvus		24	
2021	Nombre de postes existants		28		Nombre de postes pourvus		20	

En 2022, une stagiairisation a été proposée à 4 agents de catégorie C sur des postes déjà crées au tableau des effectifs.

Tableau des Effectifs SPIC aux 31/12/2022 : tableau des effectifs permanents

Groupe hiérarchique	Nombre de poste	fonction
6	1	Responsable Etudes et Travaux - cadre
5	1	Responsable SPANC
5	1	Responsable de l'exploitation assainissement collectif
5	1	Chargé du Patrimoine Eau et Assainissement
5	1	technicien Etudes et travaux Eau et Assainissement collectif
2	2	Agent d'exploitation collectif

Lors du conseil communautaire au mois de décembre, un poste de hiérarchie 6 a été créé en vue du recrutement du chef de service Eau et Assainissement. Un poste de catégorie 2 a également été créé suite à un besoin d'un électromécanicien en assainissement collectif.

Evolution de la masse salariale

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Masse Salariale Consolidée	6 201 123 €	6 915 120 €	7 238 596 €	7 266 309 €	7 817 999 €	8 433 736 €
Variation / N-1		11,51%	4,68 %	0,38 %	7,59 %	7,88%

Pour 2022, plusieurs projets ont eu un impact sur l'évolution de la masse salariale car ils seront à prendre en compte sur une année pleine (PVD, IFS, Leff'Rimouz, OT).

Cet impact est estimé à environ **200 000 €** soit une augmentation **2,5%** de la masse salariale de 2021 sachant que ces projets sont en partie financés (à hauteur de près de la moitié)

Les mesures règlementaires (GVT, prime de précarité, augmentation des grilles, majoration de l'assurance statutaire etc) ont un impact fort en 2022, estimé à **290 000 €** (soit une augmentation 3.7 % de la masse salariale)

Il existe aussi des recettes de personnel qui sont liées :

- Aux remboursements d'assurance
- Aux subventions reçues pour certains postes. Cette recette est importante et est principalement liée au chantier d'insertion.
- Aux reversements vers les budgets annexes.
- Au reversement du fonds national de supplément familial de traitement

Recettes RH	2019	2020	2021	2022
Remb. Assurances statutaires & IJ	197 247 €	204 394 €	169 582 €	173 972 €
Aides aux postes	419 942 €	404 975 €	515 340 €	389 138 €
FNCSFT	5 435 €	17 862 €	19 309 €	23 325 €
Régularisations, mise à dispoition, divers	1 488 €	5 784 €	42 549 €	31 967 €
	626 131 €	635 035 €	748 801 €	620 424 €
Mise à dispostion personnel aux budgets annexes	1 681 467 €	1 439 629 €	1 317 685 €	1 291 399 €

Mise à disposition BP 2022 Versements des budgets annexes au Budget Principal		
Budget	BP 2022	CA 2022
OT SPL	330 000 €	257 387 €
TEOM	36 000 €	42 727 €
PEM	280 000 €	279 505 €
CIAS	18 000 €	16 726 €
SAAD	65 000 €	64 394 €
SSIAD	56 000 €	63 338 €
EAU	241 255 €	240 758 €
DSP EAU	12 576 €	12 265 €
ASSAI	233 808 €	233 677 €
SPANC	77 954 €	76 303 €
DSP ASSAI	7 092 €	6 945 €
TOTAL	1 357 685 €	1 294 025 €

Projections dépenses Ressources Humaines 2023 :

Les charges de personnel sont annuellement impactées par des décisions règlementaires.

2022	2023
- Revalorisation des grilles C1 et C2 - Revalorisation de la catégorie B - Revalorisation du SMIC - Revalorisation du point d'indice à 3.5% - Glissement Vieillesse Technicité (GVT)	- Revalorisation du SMIC - Revalorisation du point d'indice sur une année pleine et potentiellement une nouvelle en 2023 - Négociations salariales - GVT

3 postes ont été créés et auront un impact sur une année pleine en 2023.

Pour 2023, plusieurs dispositions législatives seront à prendre en compte dans l'élaboration du budget. En premier lieu, l'impact de la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3.5% qui a été mis en place au mois de juillet 2022 et qui sera sur une année plein en 2023, soit environ **124 000 €** en plus pour l'année.

Les alertes nationales nous laissent à penser qu'il y aura une nouvelle revalorisation en cours d'année. Il est possible de l'estimer à la même hauteur que celle de 2022 soit pour 6 mois **124 000 €.**

Les mesures règlementaires (GVT et hausse du SMIC) impactent le budget à hauteur de **175 000 €.** Cette année, il n'y a pas de majoration de l'assurance statutaire de prévue.

Suite au mouvement de grève des agents de Leff Armor communauté, des négociations pour une hausse du régime indemnitaire sont en cours.

Aussi Il faut considérer les 3 postes créés en 2022 sur une année pleine ce qui correspond à un surcoût de **113 152 €** (dont un poste qui sera recruté en début d'année 2023 / chargé de mission agricole) (déduction non faite des financements externes).

Ceci ne prend pas en compte

- le budget OM qui devrait prévoir une masse salariale de **1 462 000 €** environ. (Augmentation GVT à hauteur de **92 000 €** …)
- les charges de personnels des agents de droit privé du SPIC qui vont augmenter compte-tenu de la création d'un poste de chef de service eau et assainissement.

PROJECTIONS DEPENSES 2023 :

Le budget 2023 sera un budget de mise en œuvre du projet de territoire et d'élaboration du PPI. Il sera donc par nature ambitieux mais devra être prudent, au vu des contraintes financières.

Il devra aussi être conçu en tenant compte d'augmentations incompressibles des dépenses de fonctionnement (fluides et ressources humaines).

Zoom sur les budgets annexes :

- **Eau & assainissement :**

Assainissement : Leff Armor a engagé l'élaboration d'un PPI « assainissement » en 2018 pour répondre aux différents enjeux :

- Répondre aux enjeux environnementaux de qualité de l'eau.
- Permettre un développement de l'urbanisme en cohérence avec le document de planification transversal qu'est le PLUIH
- Accompagner le développement économique en cohérence avec les deux enjeux précédents

Le PPI 2023-2025 s'élève à **13,7 M€** pour l'assainissement

Eau : Leff Armor a engagé l'élaboration d'un Schéma directeur « Eau potable » en 2020 qui a débouché sur l'élaboration d'un PPI en 2022 pour répondre aux différents enjeux :

- Répondre aux enjeux environnementaux de qualité de l'eau potable (problématique Nitrate, Pesticide, Métabolites, …).
- Répondre aux enjeux de disponibilité de la ressource (Crise Sécheresse et baisse de la ressource 2022, …).

Le PPI 2023-2025 s'élève à **9,7 M€**

- **Développement économique** : il s'agira d'engager plus fortement en 2023 l'acquisition et la viabilisation des zones économiques prévues au PLUI-H. Par ailleurs, la raréfaction du foncier induira la densification des surfaces. Il s'agira aussi de poursuivre, voire renforcer l'animation, les réseaux d'entreprises pour accompagner leur professionnalisation et mieux répondre à leurs besoins
- **Production électrique** : poursuivre l'optimisation de la production électrique pour permettre un équilibre financier sur l'exploitation.

- **Focus sur la gestion « déchets »**

Bilan financier 2022 :

L'harmonisation de la fiscalité en 2022 au taux de **15,10%** a permis de recevoir un produit de TEOM de **3,4M€**. La redevance spécial 2022 (RS) pour les gros producteurs s'élève à environ **157 K€**.

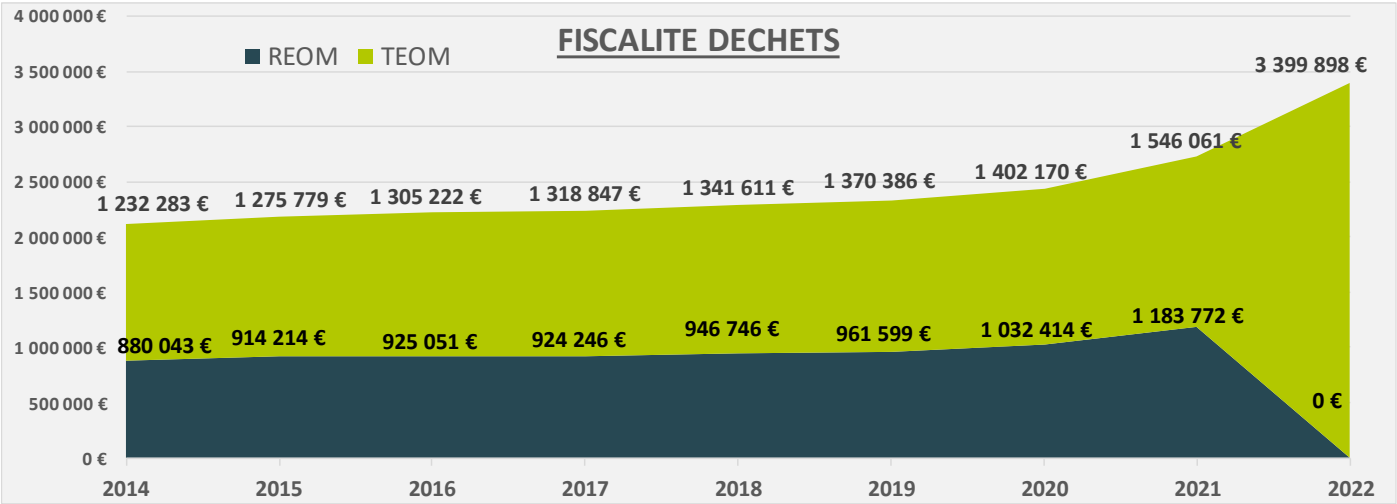

La prospective financière de 2021 prévoit un équilibre des comptes fin 2026 avec un apurement des déficits antérieurs d'environ **150 K€ / an** et un programme intégral de renouvellement des BEOM.

Sur l'année 2022, le budget « gestion des déchets » a dû faire face à une inflation des carburants, à une augmentation constante de la facturation KERVAL (OMR, CS, encombrants, etc…), à la revalorisation de 3,5% du point d'indice mais aussi à une valorisation des recettes matières, à une stabilité des quantités collectées et notamment dans les déchèteries et à une revente majorée de la production d'électricité de KERVAL.

Sur **4M€** de dépenses réelles de fonctionnement, **2,2 M€** soit **55%**.

En 2022 sur l'ensemble des facturations KERVAL, le budget « Gestion des déchets » est à jour de ses paiements par rapport à KERVAL (**12 mois payés**). Les taux d'exécution budgétaire de **96%** en dépenses de fonctionnement et **99%** en recettes avec **338 K€** de rattachement recettes KERVAL & RS.

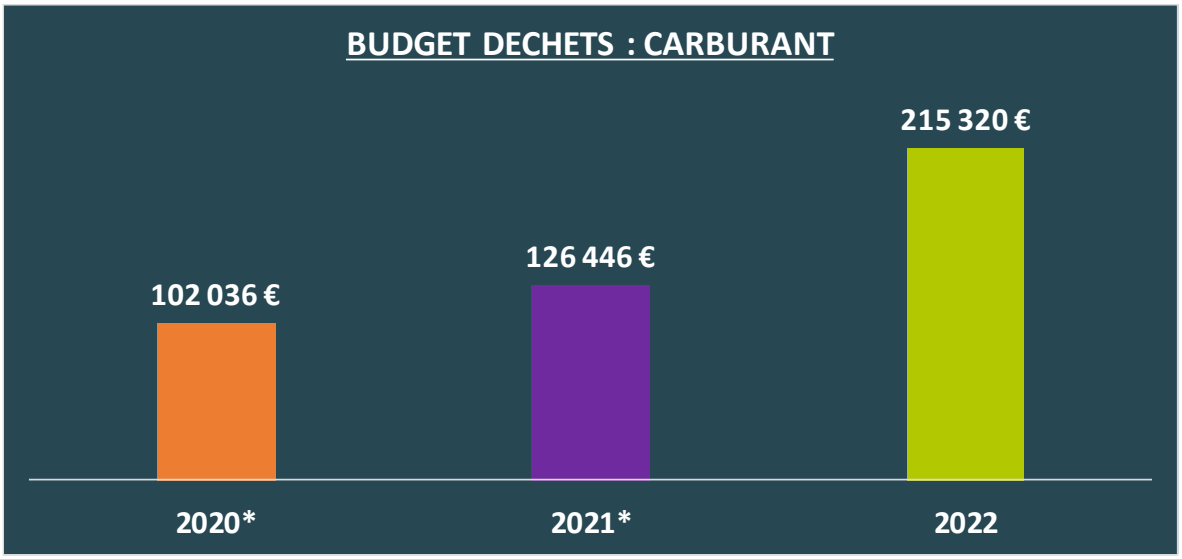

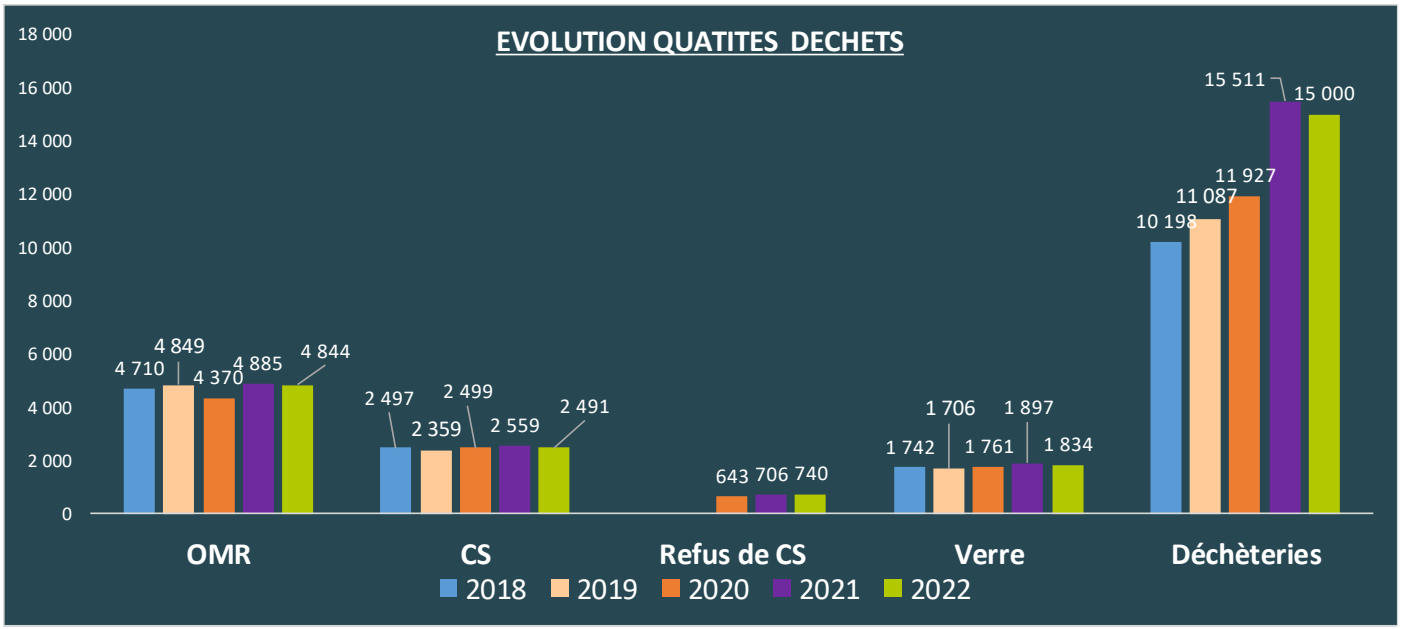

Résultats financiers 2022 : *chiffres en cours de validation**

	2021	2022*	
Résultats de fonctionnement	-832 K€	-571 K€	
Résultats d'investissement	-4 K€	-39K€	
Résultats cumulés	**-836 K€**	**-609 K€**	**Amélioration de 227 K€**

	2021	2022*
CAF brute	-69 K€	472 K€
CAF Nette	-194K€	309 K€
Désendettement		1,9 années

Prospectives 2023 :

DEPENSES	RECETTES
▪ Stabilité des quantités voire baisse pour certains tonnages ▪ Prise en compte de l'inflation (carburant) ▪ Prise en compte de l'évolution à la hausse des tarifs KERVAL ▪ Prise en compte d'une augmentation du 012 personnel (GVT, dialogue social, point d'indice) ▪ Poursuite du programme de renouvellement des BEOM ▪ Modernisation des déchetteries ▪ Poursuite de la politique de prévention	▪ Stabilité du taux à 15,10% ▪ +7% revalorisation base TEOM (coef. Loi de Finances) soit +238 K€ ▪ Actualisation de la RS en fonction du coût réel ▪ Maintien des soutiens et valorisation matières à environ 900 K€
▪ Poursuite de réduction des déficits antérieurs de 150 K€ / an	

Prospectives KERVAL sur les OMR (ordures ménagères résiduels) : *stabilité des quantités*

	OMR							
	2020	2021	2022*	2023	2024	2025	2026	
Tarifs / T / TTC*	118.80 €	124.30 €	135.30 €	146.30 €	157.30 €	171.60 €	182.60 €	+ 64 €
Quantités	4 370	4885	4 844	4 844	4 844	4 844	4 844	*perspectives*
Coût	519 156 €	607 206 €	655 393 €	708 677 €	761 961 €	831 230 €	884 514 €	*kerval*
**TVA 10%*		+ 88 050 €	+ 48 188 €	+ 53 284 €	+ 53 284 €	+ 69 269 €	+ 53 284 €	+ 365 358 €
**dont 11 € péréquation transport*								

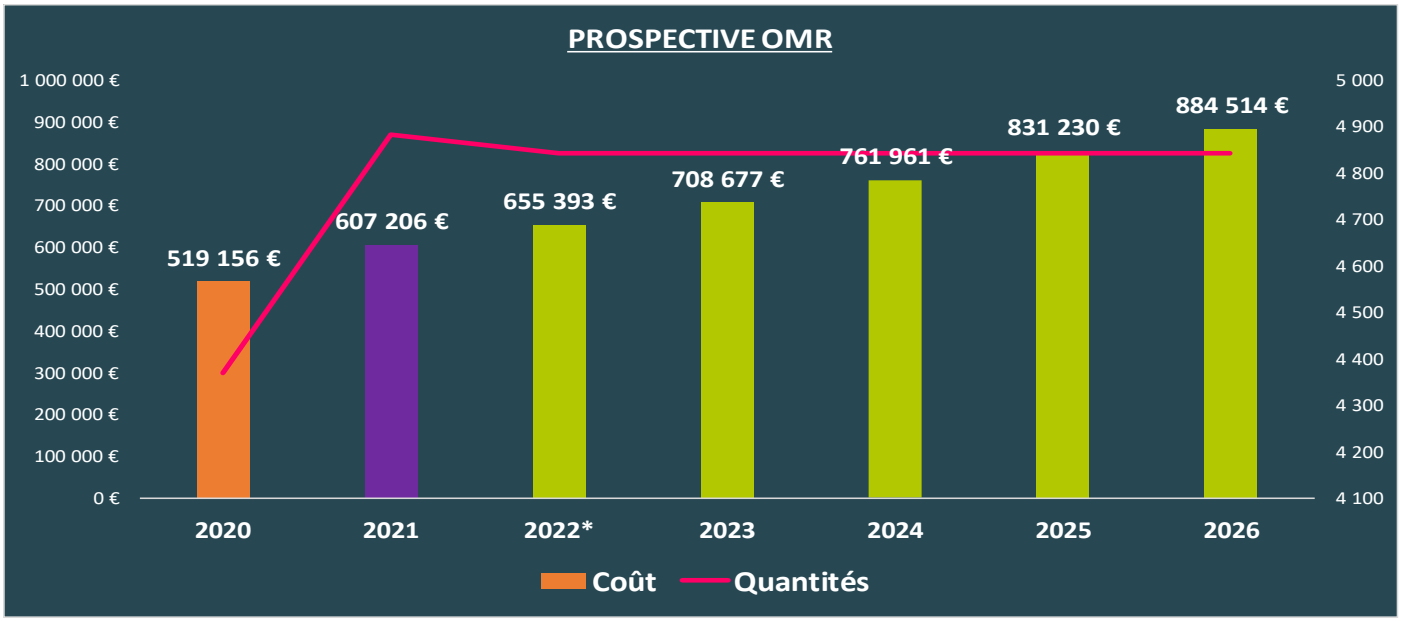

Dépenses transverses :

- Ressources Humaines : les charges de personnel progressent chaque année de façon structurelle
- Informatique : poursuite de la sécurisation de l'infrastructure, la modernisation des outils
- Commande publique : intégrer dans les achats publics, les enjeux de l'économie sociale et solidaire, les clauses environnementales et d'insertion et le caractère local des achats,
- Gestion du patrimoine bâti : Mettre en place un plan pluriannuel d'entretien du bâti existant et orienter les investissements vers la rénovation énergétique, en cohérence avec les enjeux nationaux. Définir des orientations liées aux bâtis vétustes ou non occupés, en vue de leur redéploiement et tenant compte des besoins internes.
- Energies : hausse des dépenses énergétiques du fait de la crise inflationniste

Engagements pluriannuels (PPI) & prospective financière

Prospective financière 2022-2028 : *réalisée par Ressources Consultants Finances en juin 2022 dans le cadre du diagnostic du Pacte Financier & Fiscal du territoire.*

Cette prospective a été réalisée sans les résultats 2022 connus, ni les perspectives et orientations 2023.

Hypothèses retenues : *voir détail p25 & suivantes prospective financière RCF*

Simulation tenant compte de l'incendie LIDL + point d'indice +3,5% :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ev° Tx Imp° Ménages	0,0 %	0,0 %	)64,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
+ Ev° Tx Imp° CFE	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
+ Ev°nominale Charges fct courant strictes	8,4 %	0,4 %	9,7 %	7,6 %	3,4 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %
+ Epargne nette	493	921	1 023	409	229	210	357	289	505	623
+ Dép Inv. hs Capital	2 587	2 412	3 564	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Emprunt	1 144	994	1 124	1 196	1 518	1 524	1 376	1 445	1 229	1 059

Variables de pilotage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Encours (31.12)	8 097	8 618	9 081	9 635	10 466	11 249	11 833	12 433	12 750	12 911
Ep brute	989	1 510	1 684	1 052	916	951	1 149	1 134	1 416	1 521
Encours (31.12) / Ep brute	8,2	5,7	5,4	9,2	11,4	11,8	10,3	11,0	9,0	8,5
EBC	1 134	1 598	1 818	1 179	1 056	1 124	1 335	1 336	1 634	1 750
Bases brutes FB [Evol° physique]	2,1 %	0,5 %	1,0 %	0,7 %	1,1 %	1,1 %	5,5 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %
Bases brutes CFE [Evol° physique]	0,3 %	4,5 %	1,4 %	-0,6 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	20,8 %	1,5 %	1,5 %
Reversements conventionnels reçus	0	0	0	0	0	0	121	124	209	213

Sans même envisager le retour à un contexte de contribution au redressement des finances publiques sous forme d'une baisse annuelle de recettes, la progression des charges de personnel à courte et moyenne échéance (niveau de services + GVT + point d'indice) provoque une remontée du délai de désendettement. Les évolutions favorables attendues de la ressource fiscale économique (2025-2026) ne permettent pas de redresser le ratio d'endettement à son niveau de 2020-2021. Les loyers de l'EPIDE étant perçus par le budget général, la construction par l'EPIDE de son propre bâtiment privera Leff Armor du loyer (400 K€ par an) provoquant une baisse d'épargne (Notons que la perte du loyer ne représente pas une perte nette. Les obligations de propriétaire –rénovation et entretien du bâti – ne s'imposeront plus à Leff Armor).

La baisse de l'épargne sera atténuée par un reversement de 50 % de la croissance du foncier bâti sur les zones économiques (produit + compensations afférentes).

La simulation ci-dessus présentée quelques jours avant l'incendie de la plateforme Lidl en construction a été modifiée. La forte croissance fiscale associée aux entreprises a été décalée d'un an. Même après l'entrée en imposition de Lidl en fin de période, le délai de désendettement ne redescend pas à un bon niveau

La situation obtenue n'est pas très différente, simplement un peu moins bonne. Le délai de désendettement a été trop dégradé pendant plusieurs années. Même après la progression fiscale forte attendue en 2027, la situation financière ne permet pas de retrouver un niveau d'endettement correct. Au regard de l'épargne dégagée, l'encours de la dette reste trop important.

Simulation tenant compte de l'incendie LIDL + point d'indice +3,5% & baisse dépenses d'inv. à 2,5M€ :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ev° Tx Imp° Ménages	0,0 %	0,0 %	)64,6 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
+ Ev° Tx Imp° CFE	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
+ Ev°nominale Charges fct courant strictes	8,4 %	0,4 %	9,7 %	7,6 %	3,4 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %
+ Epargne nette	493	921	1 023	409	229	227	393	343	580	719
+ Dép Inv. hs Capital	2 587	2 412	3 564	3 000	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Emprunt	1 144	994	1 124	1 196	1 238	1 226	1 061	1 110	873	682

Variables de pilotage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Encours (31.12)	8 097	8 618	9 081	9 635	10 186	10 683	10 976	11 277	11 292	11 143
Ep brute	989	1 510	1 684	1 052	916	957	1 161	1 152	1 439	1 550
Encours (31.12) / Ep brute	8,2	5,7	5,4	9,2	11,1	11,2	9,5	9,8	7,8	7,2
EBC	1 134	1 598	1 818	1 179	1 056	1 124	1 335	1 336	1 634	1 750
Bases brutes FB [Evol° physique]	2,1 %	0,5 %	1,0 %	0,7 %	1,1 %	1,1 %	5,5 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %
Bases brutes CFE [Evol° physique]	0,3 %	4,5 %	1,4 %	-0,6 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	20,8 %	1,5 %	1,5 %
Reversements conventionnels reçus	0	0	0	0	0	0	121	124	209	213

Sauf à être en capacité d'améliorer son autofinancement, la communauté doit essayer de limiter son recours à l'emprunt.

Pour cette raison cette dernière simulation complémentaire propose de réduire le programme d'investissement à 2,5 M€ (au lieu de 3 M€) à compter de 2023 (y compris les dépenses pour la fibre, en maintenant les 30% de subventions envisagées sur les dépenses TTC hors fibres dont 85% éligibles au FCTVA, soit un peu moins de 2 M€ de dépenses par an hors fibre).

Ici le délai de désendettement est un peu moins dégradé. L'effort qu'il est proposé de réaliser est un minimum souhaitable.

Parallèlement à cette situation financière communautaire tendue, l'épargne des communes s'est améliorée de façon assez générale, en particulier dans les communes qui avaient les ratios les moins bons (l'épargne reste « moins bonne » dans les communes les plus importantes). En fin de période, aucune commune n'était en difficulté du point de vue endettement (alors que certaines avaient des situations un peu tendue 10 ans auparavant), leur délai de désendettement est bon (moins de 3 ans).

Les réformes de suppression de la TH sur les résidences principales et d'allégement des impôts de production pourront avoir un effet contrasté, plus précisément le bilan est un peu différent selon que l'on se place du point de vue communal où intercommunal :

- Les communes de Leff Armor ont hérité de la dynamique du foncier bâti départemental en remplacement de la taxe d'habitation perdue et il apparaît que celui-ci a été plus dynamique sur 10 ans grâce à la dynamique des entreprises…
- La communauté a hérité d'une fraction de TVA nationale et donc de la dynamique nationale de celle-ci en remplacement de la TH (évolution favorable en 2023 du fait de l'inflation). La prochaine de la CVAE, remplacée par une nouvelle fraction complémentaire de TVA priverait la communauté de la dynamique attendue des nouvelles implantations d'entreprises.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PPI 2023-2026 :

Suite à la fusion des 2 intercommunalités en 2017, un PPI avait été élaboré pour la période 2018-2021 pour le budget Général, les budgets « développement économique » et les budgets « Eau & Assainissement ». L'année 2022 était une année de transition avec la mise en place du projet de territoire et l'élaboration d'un nouveau PPI 2023-2026.

Pour rappel :

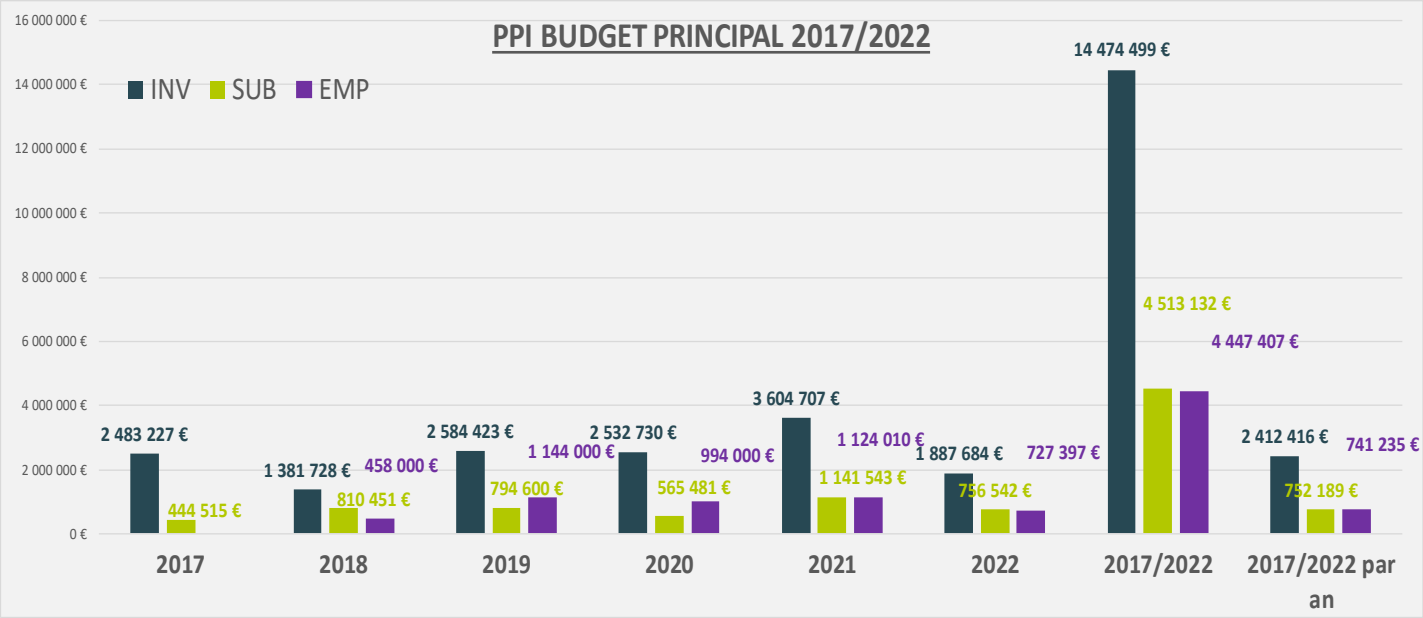

Sur la période 2017-2022 (6 ans), une moyenne de **2,4 M€** a été investie sur le budget principal mobilisant une moyenne de **792 K€** de subventions (**31%**) et de **741 K€** d'emprunt annuel (**31%**).

L'autofinancement moyen s'élève à **680 K€** (**28%**) et le remboursement de FCTVA à **238 K€** (**10%**).

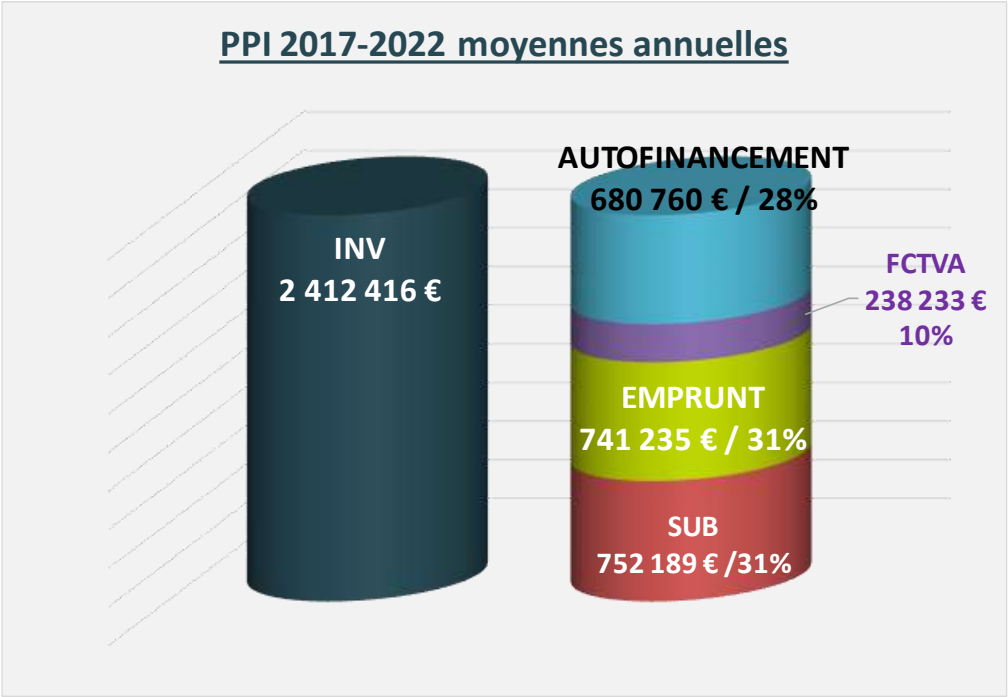

PPI 2023-2026 : LEFF ARMOR, UN TERRITOIRE DURABLE, ATTRACTIF & SOLIDAIRE

Le PPI est un outil évolutif et prospectif qui permet de prioriser les investissements selon les capacités financières et d'optimisation des plans de financement.

Le PPI 2023-2026 est en cours d'élaboration et de structuration. Il viendra s'enrichir des projets validés et des décisions prises en 2023 :

- Rénovation longère à Blanchardeau : remise en fonction de la longère, pour répondre aux besoins (déplacement du Cias Nord de Pléguien vers le siège, mise aux normes des conditions de travail de certains services –dont informatique et environnement-, faciliter le travail nomade, extension de la salle de restauration des agents, création de salles de réunions…) et valoriser le patrimoine de Blanchardeau.
- Rénovation thermique des bâtiments communautaire,
- Optimisation de l'usage de bâtiments (Trieux (Châtelaudren), De Erauso (Lanvollon), « Garage » (Lanvollon), Services techniques (Plouagat), …
- Etudes & travaux « Environnement » (continuité écologique, bocage, biodiversité, ….)
- OPAH-RU,
- Perspectives d'évolutions du site de Coat An Doch pour accueillir les 1ères entreprises en 2023. Pour 2023 et jusqu'à 2026, une enveloppe annuelle de 200 K€ est inscrite par anticipation pour l'acquisition foncière et les travaux de démolition de Coat An Doc'h auprès de l'EPF Bretagne.

LEFF ARMOR, UN TERRITOIRE DURABLE, ATTRACTIF & SOLIDAIRE - PPI 2023-2026

		2023		2024		2025		2026		2023-2026	
DOMAINES	OPERATIONS	Dépenses TTC	Subventions	Dépenses TTC	Subventions	Dépenses TTC	Subventions	Dépenses TTC	Subventions	Dépenses TTC	Subventions
Sensibiliser, entraîner, accompagner dans l'évolution des pratiques, des modes de vie et de consommation	Promouvoir la rénovation thermique des bâtiments communautaires AUDIT	20 000 €		20 000 €		10 000 €		10 000 €		60 000 €	0 €
	Promouvoir la rénovation thermique des bâtiments communautaires LONGERE	66 000 €		300 000 €	128 000 €	1 100 000 €	400 000 €	910 000 €	400 000 €	2 376 000 €	928 000 €
	Promouvoir la rénovation thermique des bâtiments communautaires Travaux	120 000 €		120 000 €		120 000 €		120 000 €		480 000 €	0 €
	Protection de l'environnement & de la biodiversité	230 000 €	130 000 €	230 000 €	130 000 €	230 000 €	130 000 €	230 000 €	130 000 €	920 000 €	520 000 €
	Favoriser le développement d'une mobilité durable	32 000 €	21 000 €	20 000 €							
		468 000 €	151 000 €	690 000 €	258 000 €	1 460 000 €	530 000 €	1 270 000 €	530 000 €	3 836 000 €	1 448 000 €
		317 000 €		432 000 €		930 000 €		740 000 €		2 388 000 €	
Agir pour un éco-systhème vertueux, innovant, créateur de valeurs et inclusif	Encourager l'expérimentation COAT	448 000 €	95 272 €	250 000 €	70 000 €	250 000 €	70 000 €	250 000 €	40 000 €	1 198 000 €	275 272 €
	Accompagner les mutations de l'économie PASS Ce	80 000 €	40 000 €	80 000 €	40 000 €	80 000 €	40 000 €	80 000 €	40 000 €	320 000 €	160 000 €
	Favoriser la formation professionnelle EPIDE	60 000 €		60 000 €		60 000 €		60 000 €		240 000 €	0 €
										0 €	0 €
		588 000 €	135 272 €	390 000 €	110 000 €	390 000 €	110 000 €	390 000 €	80 000 €	1 758 000 €	435 272 €
		452 728 €		280 000 €		280 000 €		310 000 €		1 322 728 €	
Rendre les citoyens Acterurs par l'information et la concertation	Faciliter l'accès au numérique THD	1 089 004 €	363 001 €	634 614 €	288 237 €	634 614 €	288 237 €	634 614 €	288 237 €	2 992 845 €	1 227 712 €
										0 €	0 €
										0 €	0 €
		1 089 004 €	363 001 €	634 614 €	288 237 €	634 614 €	288 237 €	634 614 €	288 237 €	2 992 845 €	1 227 712 €
		726 003 €		346 377 €		346 377 €		346 377 €		1 765 133 €	
Mettre en valeur l'identité du territoire en le rendant accueillant et agréable à vivre	Offrir des logements diversifiés PIG	40 000 €		40 000 €		40 000 €		40 000 €		160 000 €	0 €
	Proposer des logements à loyers modéres Fonds de concours	40 000 €		40 000 €		40 000 €		40 000 €		160 000 €	0 €
	Proposer des logements à loyers modéres LLS Tréssignaux	100 000 €	469 000 €							100 000 €	469 000 €
	Proposer des logements à loyers modéres Travaux LLS	30 000 €		30 000 €		30 000 €		30 000 €		120 000 €	0 €
	Favoriser la rénovation OPAH RU	60 000 €	45 000 €							60 000 €	45 000 €
	Proposer une politique sportive ambitieuse Voile	32 000 €		32 000 €		32 000 €		32 000 €		128 000 €	0 €
	Proposer une politique sportive ambitieuse Salles de sports	50 000 €	40 000 €	301 600 €	64 000 €	10 000 €		10 000 €		371 600 €	104 000 €
	Proposer une politique sportive ambitieuse Animation	4 000 €		4 000 €		4 000 €		4 000 €		16 000 €	0 €
	Proposer une politique culturelle ambitieuse Equipements	90 000 €		90 000 €		90 000 €		90 000 €		360 000 €	0 €
	Agir pour un tourisme durable sur le territoire	21 000 €		20 000 €		20 000 €		20 000 €		81 000 €	0 €
		467 000 €	554 000 €	557 600 €	64 000 €	266 000 €	0 €	266 000 €	0 €	1 556 600 €	618 000 €
		-87 000 €		493 600 €		266 000 €		266 000 €		938 600 €	
Développer un territoire équitable et solidaire	Favoriser le maintien des jeunes à travers lze maintien des services aux familles ALSH PASS AGE	110 000 €	25 000 €	95 000 €	30 000 €					205 000 €	55 000 €
	Favoriser le maintien des jeunes à travers lze maintien des services aux familles ALSH Divers	35 000 €		20 000 €		20 000 €		20 000 €		95 000 €	0 €
	Favoriser le maintien des jeunes à travers le maintien des services aux familles Crèches Divers	60 000 €	97 000 €	30 000 €		30 000 €		30 000 €		150 000 €	97 000 €
										0 €	0 €
		205 000 €	122 000 €	145 000 €	30 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €	450 000 €	152 000 €
		83 000 €		115 000 €		50 000 €		50 000 €		298 000 €	
Consolidation & modernisation de l'adminsitrattion	Logiciels, mobilier, informatique & divers	200 000 €		200 000 €		200 000 €		200 000 €		800 000 €	0 €
	Verdissement de la flotte de véhicule	108 000 €	26 000 €	123 000 €	30 000 €	123 000 €		123 000 €		477 000 €	56 000 €
	Equipements services techniques	50 000 €		50 000 €		50 000 €		50 000 €		200 000 €	0 €
	Equipements Chantiers Leff	60 000 €		20 000 €		20 000 €		20 000 €		120 000 €	0 €
										0 €	0 €
		418 000 €	26 000 €	393 000 €	30 000 €	393 000 €	0 €	393 000 €	0 €	1 597 000 €	56 000 €
		392 000 €		363 000 €		393 000 €		393 000 €		1 541 000 €	
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT		3 235 004 €	1 351 273 €	2 810 214 €	780 237 €	3 193 614 €	928 237 €	3 003 614 €	898 237 €	12 190 445 €	3 936 984 €
		1 883 731 €		2 029 977 €		2 265 377 €		2 105 377 €		8 253 461 €	

Focus PPI Très Haut Débit :

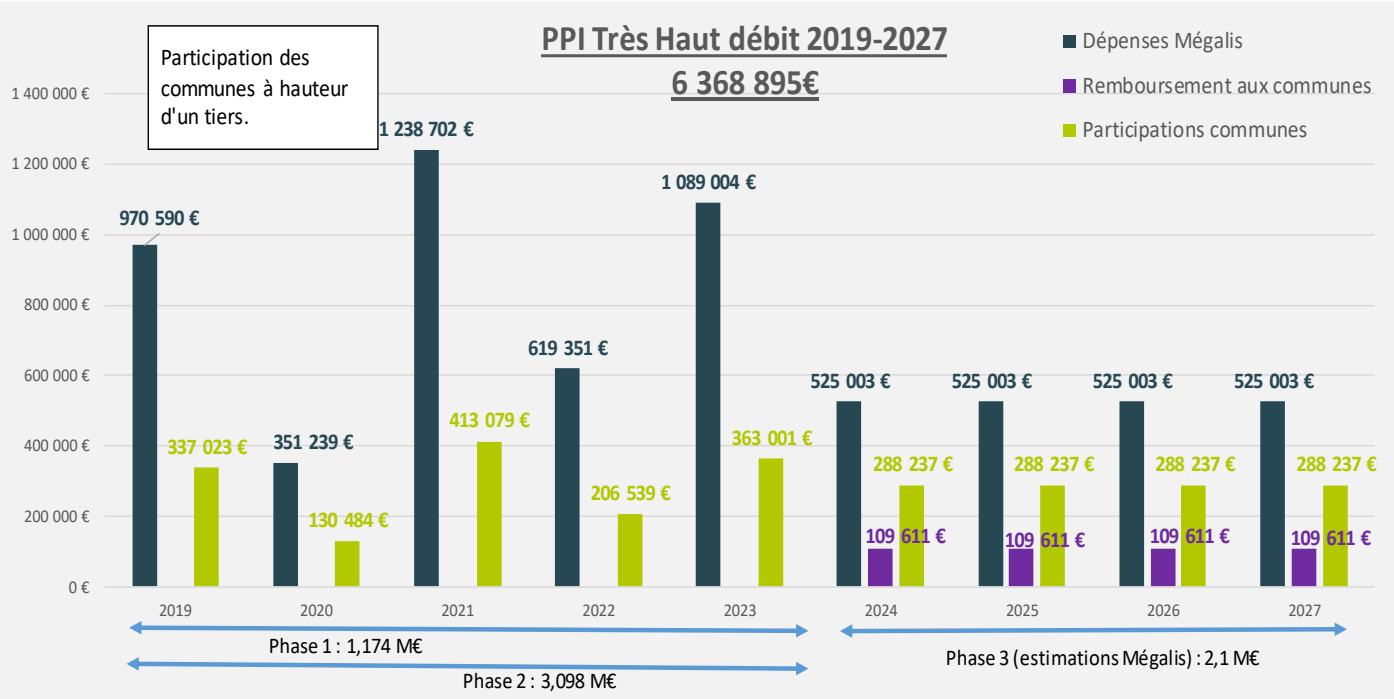

Le solde la phase 1 (**468 318 €**) prévu en 2022 sera demandé en 2023 par Mégalis tout comme le solde la phase 2 (**619 351 €**) soit un total de **1 089 004 €** pour un remboursement des communes de **363 001 €.**

Fin 2022, **3,179 M€** de participation ont été versés à Mégalis soit **47%**.

La prise en compte de la réduction du coût de la prise pour l'EPCI (**308 €** contre **455 €** pour les phases 1 & 2) se fera sur la phase 3 (2024-2027) avec un remboursement aux communes concernées par les phases 1 & 2 (différées sur la phase 3).

Plan pluriannuel d'investissement : volet économique (en cours)

Les investissements proposés en 2023 souhaitent à la fois tenir compte des nécessités de développement économique du territoire et des capacités financières d'investissement de Leff Armor communauté. Pour 2023 sont listés les principaux projets suivants :

- Renforcer nos démarches d'acquisition foncière pour les terrains identifiés au PLUI-H. A ce stade, 3 terrains ont été particulièrement identifiés :
  - Extension de la ZA de la Barricade à PLERNEUF
  - Extension de la ZA de COAT à St JEAN KERDANIEL
  - Rachat d'une parcelle sur la ZA de la Barricade à PLERNEUF

  Une provision de 90 k€ pourrait être inscrite pour procéder à ces acquisitions.
- Poursuivre les projets d'aménagements des ZAE du territoire : aménagements de la ZA de Kertedevant pour le projet Lidl, finalisation de la réflexion sur le devenir de la ZAE de la Mi Route, travaux divers sur les ZAE. Les travaux de voirie et d'embellissement de la ZAE de Plelo Nord sont repoussés à 2024, le temps de la réalisation des travaux d'assainissement.
- Poursuivre le projet d'aménagement de la ZA de PLELO Sud 2 : après l'étude environnementale, un permis d'aménager va être déposé ce premier trimestre, sur une base de 24 lots. Les coûts d'aménagement définitifs sont en cours de finalisation.

Suite au questionnaire adressé aux entreprises du territoire, la principale attente des entreprises est une refonte de la signalétique de l'ensemble des ZAE du territoire, particulièrement les panneaux directionnels. Une homogénéité de l'identité visuelle sera recherchée. Ce travail n'a pas été mis à jour depuis plusieurs années. Un budget de 150 k€ pourrait être inscrit pour ce projet, sur une ventilation 2023 et 2024.

Plan pluriannuel d'investissement : **Eau & Assainissement (**en cours)

A ce jour, ci-dessous les éléments :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025
Eau potable	1 267 621 €	1 803 268 €	851 451 €	1 066 772 €	1 568 445 €	2 440 440 €	3 629 400 €	3 619 400 €
DSP eau	32 668 €	102 086 €	99 935 €	132 237 €	178 480 €			
Assainissement collectif	784 585 €	1 626 361 €	1 611 252 €	2 721 237 €	3 163 443 €	2 509 122 €	5 549 640 €	4 705 600 €
DSP Assainissement	32 779 €	234 934 €	55 349 €	1 160 870 €	66 262 €			
	2 117 653 €	**3 766 649 €**	**2 617 987 €**	**5 081 462 €**	**4 976 630 €**	**5 953 562 €**	**9 179 040 €**	**8 325 000 €**
	18 560 381 €					**23 457 602 €**		

Poursuite de la mise en œuvre du PPI 2023-2025 (Eau : **9,7€** / Assainissement **13,7 M€**) afin de répondre à nos obligations réglementaires et à notre aménagement du territoire tout en adaptant notre politique tarifaire.

Le détail des programmes 2023 d'investissement seront présentées au BP 2023 après validation.

Plan pluriannuel d'investissement : **Gestion des déchets (**en cours d'élaboration & de validation)

Des réflexions & études sont en cours sur les déchèteries (contrôle d'accès, mise aux normes, etc…).

				PPI GESTION DECHETS 2023-2026				
	CA			PREVISIONS				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2023-2026
BEOM		208 089 €	199 079 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	880 000 €
CONTENEURS & COMPOSTEURS	47 879 €	49 450 €	57 356 €	68 000 €	68 000 €	68 000 €	68 000 €	272 000 €
DECHETERIES & DIVERS		9 211 €	16 585 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	120 000 €
CONTENEURS ENTERRES		1 714 €	150 829 €					
TOTAUX	47 879 €	268 465 €	423 849 €	318 000 €	318 000 €	318 000 €	318 000 €	1 272 000 €
EMPRUNT	0 €	416 750 €	200 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	880 000 €
REVENTE BACS & COMPOSTEURS	0 €	416 750 €	200 000 €	49 000 €	49 000 €	49 000 €	49 000 €	196 000 €

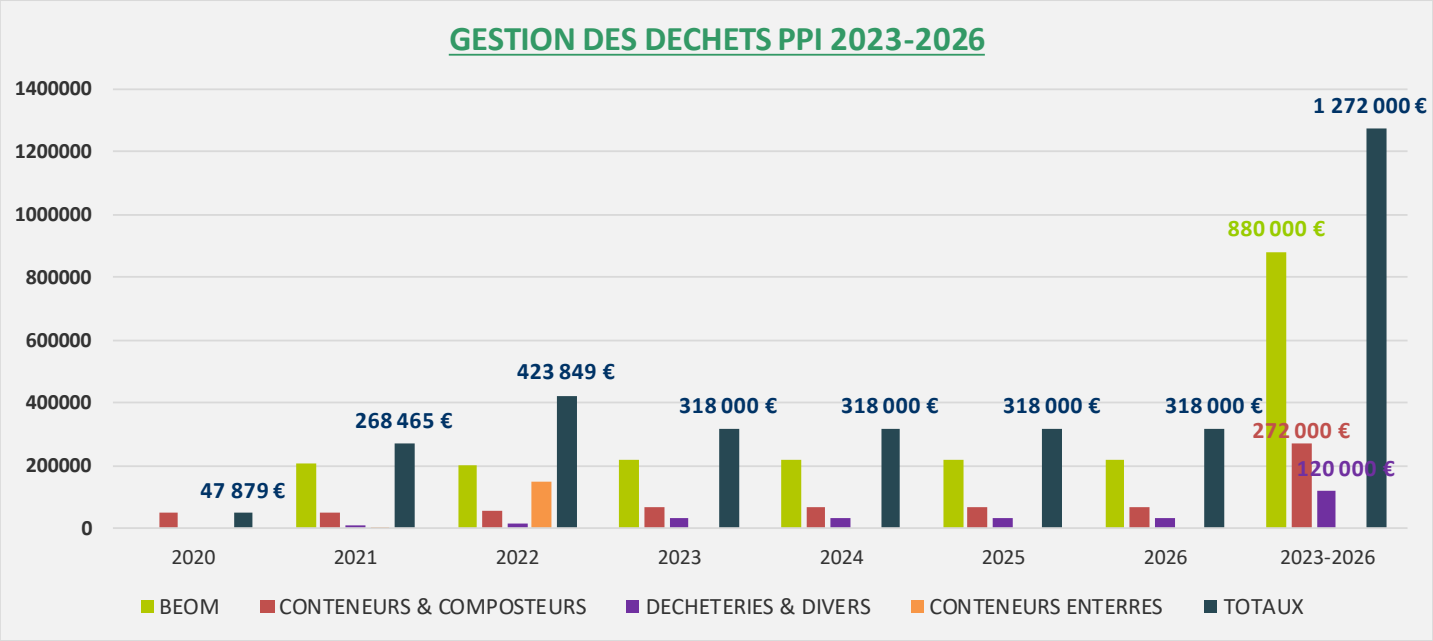

Le programme de renouvellement des bennes à ordures ménagères (BEOM) commencé en 2021 avec l'achat d'une BEOM tous les ans arrivera à échéance en 2027 et devra être reconduit sachant que la durée d'amortissement d'une BEOM est de **7 an**.

Les emprunts prévus sur la période 2023-2026 (**220 K€ / an**) et les ventes de composteurs & conteneurs couvrent **85%** des besoins en autofinancement et les emprunts sont fléchés sur le renouvellement des BEOM.

Orientations & cadrages budgétaires 2023

Les enjeux stratégiques

En 2021, avec l'élaboration du projet de territoire, nous avons imaginé le territoire de demain à l'horizon 2030, ***un territoire exemplaire et engagé vers les transitions :***

- ⇨ Les transitions écologiques
- ⇨ Les transitions territoriales
- ⇨ Les transitions économiques
- ⇨ Les transitions solidaires
- ⇨ Les transitions sociales

Il nous reviendra de poursuivre ces engagements en 2023 mais en tenant compte des perturbations conjoncturelles présentées ci-avant.

Ces engagements seront mis en œuvre au travers des contractualisations, schémas et programmes stratégiques :

- Le PCAET qui a été approuvé en conseil communautaire du 8 novembre 2022, pour une mise en œuvre sur les années 2023-2028 :
  - Réduire les consommations d'énergie
  - Réduire les émissions des Gaz à Effet de Serre (GES)
  - Réduire les émissions de polluants atmosphériques,
  - Augmenter la production d'énergies renouvelables, et leur part dans le bouquet énergétique local.
- La révision du PLUiH pour une mise en compatibilité avec le SCoT et qui intégrera notamment les enjeux de la « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à horizon 2050 et les enjeux de l'habitat et du logement
- Le Programme Petite Ville de Demain, pour promouvoir la revitalisation du territoire
- Le Convention Territoriale Globale (CTG), pour disposer d'une offre de services au plus proche des besoins des habitants
- Le Contrat Local de Santé, pour le développement social et de la santé

Pouvoir d'achat et conditions de travail : des revendications en interne

Le mouvement social porté par la section locale de la CGT a conduit à des perturbations dans l'offre du service public aux administrés, du 27 octobre au 3 novembre. Engagement a été pris auprès des représentants de la CGT, par le Président, pour engager une réflexion quant à des mesures à inscrire au budget 2023, allant dans le sens de la revalorisation des rémunérations et des conditions de travail. Cet engagement à ouvrir la négociation, est matérialisé dans un « accord de sortie de grève ». Les propositions seront soumises aux membres du Bureau, du conseil communautaire, ainsi qu'aux instances de dialogue social (CST)

« Investir et offrir des services de proximité » dans le contexte de contraintes supposera des choix et arbitrages

En effet, en l'état actuel de nos connaissances, la hausse des recettes attendues (TVA, FPIC, fiscalité) couvrirait les augmentations des dépenses de personnel connues (GVT & point d'indice) et une partie des hausses inflationnistes.

Pour autant, les besoins en matière de garde de nos jeunes (3-13 ans), les mercredis sont prégnants. Près de 400 places sont proposées à ces derniers et la liste d'attente s'élève à 55 en 2023 (hors renoncements). Leff Armor est un territoire attractif pour les jeunes actifs. Aussi, l'accroissement de notre capacité d'accueil de ces enfants est en cohérence avec les enjeux de notre territoire (« bien vivre et bien vieillir »). Il pourrait être proposé de créer des accueils complémentaires et provisoires à la rentrée de 2023, sans investissements. Les recettes des familles, de la CAF et de la MSA ne sauraient couvrir l'entièreté des charges. Aussi, une étude pour optimiser les recettes sera présentée, dans les semaines à venir.

Le Cias (Saad) est confronté aux mêmes problématiques : les besoins sont croissants, les dotations du département et les tarifs ne couvrent pas les coûts du service. Un questionnement sur la prise en charge du déficit pourrait intervenir en Conseil communautaire.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement : revalorisation limitée à l'inflation moins 0.5%, soit +3.8% en 2023

Des engagements ont été pris en 2022, engagements allant dans le sens des enjeux relevant de nos responsabilités et de notre projet de territoire (sobriété, transitions) et impactant le fonctionnement en 2023. Il s'agit notamment de la politique liée à la préservation de la ressource (recrutement d'un technicien agricole, financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne) ou l'adhésion à l'ALEC (pour promouvoir la rénovation énergétique des logements des particuliers).

Pour 2023 et les années suivantes, tout nouveau projet ou nouvelle dépense supposant des dépenses de fonctionnement supplémentaires, devront impérativement faire l'objet de contreparties.

Toute création de poste ne pourra être envisagée à partir de 2023, sauf à identifier des contreparties ou des enjeux liés à notre particularité (indice de jeunesse, besoins sociétaux).

Les subventions aux associations révisées à la baisse

Le montant des subventions attribuées aux associations locales devra viser une diminution de 10% par rapport au montant versé en 2022. Les arbitrages du Bureau pourront tendre vers, au mieux une stabilité. Il est ainsi demandé aux services et vice-présidents, de réévaluer l'intérêt communautaire des soutiens aux associations et d'analyser les trésoreries et fonds de roulement de ces dernières.

Pour les associations supra-communautaires employeurs, un effort en termes de dépenses, au même titre que l'effort auquel les collectivités sont soumises, sera encouragé.

Etre exemplaires en termes de sobriété

À la fois stratégique et opérationnel, le Plan Climat (PCAET) prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie. Il conviendra de mettre en place une stratégie cohérente avec ces grands enjeux.

- ***Plan de sobriété interne à mettre en place***

  Plan d'économie, en terme de consommation de fluides et d'énergies : identification des bâtiments inefficaces, former et informer les agents à la sobriété, régulation des chauffages, ….

- ***Rationalisation des bâtiments, propriétés de Leff Armor***

  Leff Armor est propriétaire de bâtiments dont l'usage est soit voué à des associations, soit non rationnalisé. Un diagnostic des besoins effectifs et réels est en cours. La vocation finale de ce diagnostic est d'envisager des cessions de biens.

- ***Etudier les potentiels de développement des énergies renouvelables sur le territoire***

  Leff Armor a candidaté à un appel à projet pour l'élaboration d'une planification énergétique territoriale visant à mettre en place un schéma directeur des énergies.

- ***Des marges « espérées » ou à conforter***

  La progression de l'inflation (effets induits sur la TVA, ressource désormais majoritaire) et le « filet inflation » pourraient procurer quelques marges à Leff Armor.

- ***Le Pacte de Solidarité***

  De la même manière, il est proposé de travailler sur un pacte solidaire avec les communes. Ce pacte vise à obtenir un accord global dans le but d'optimiser les ressources et d'identifier les leviers permettant de financer les projets du territoire. Ce pacte visera aussi à redéfinir la ligne de partage entre les actions et compétences relevant des communes ou de Leff Armor, pour notamment clarifier le sens de l'action de la Communauté de communes.